



RAPPORT
FINANCIER
SEMESTRIEL
Au 31/12/2021

Sommaire

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021 3

1-1	ACTIVITÉ DU 1 ^{ER} SEMESTRE	3
1-2	ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU RÉSULTAT	5
1-3	BILAN CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ ET ENDETTEMENT	6
1-4	CESSIONS, ACQUISITIONS ET PRÊTS DE JOUEURS	7
1-5	FACTEURS DE RISQUES	8
1-6	ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX CONTRATS	8
1-7	PRINCIPALES RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	11
1-8	ARRÊTÉ DES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS	11
1-9	RÉSULTATS SPORTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2021	11
1-10	ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE 1 ^{ER} JANVIER 2022	12
1-11	RÉSULTATS SPORTIFS AU 15 FÉVRIER 2022	12
1-12	PERSPECTIVES 2 ^{ÈME} SEMESTRE 2021/2022	12
1-13	PERSPECTIVES MOYEN TERME	12

COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RÉSUMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021 15

FAITS MARQUANTS	17
PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS	20
COMPTE DE RÉSULTAT	21
ÉTAT DE LA SITUATION NETTE CONSOLIDÉE	22
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	24
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	26
ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	28

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL..... 58

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE..... 59

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2021

L'activité et les résultats du 1^{er} semestre de l'exercice 2021/22 (période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021) confirment la nette reprise de l'activité. Les produits des activités sur la période, hors trading joueurs, sont en hausse de 7% (75 M€, contre 70,0 M€ sur la même période en N-1). Incluant le trading joueurs, le total des produits des activités¹ atteint 116,1 M€ (123,3 M€ en N-1).

OL Groupe retrouve ainsi, en sortie de crise COVID, un excédent brut d'exploitation positif de 14,7 M€ sur le semestre (+24,1 M€ vs N-1), comme constaté depuis la mise en exploitation du Groupama Stadium en janvier 2016.

1-1 ACTIVITÉ DU 1^{ER} SEMESTRE

Résultats sportifs

Après une saison 2020/2021 sans participation aux compétitions européennes, conséquence indirecte de la pandémie COVID-19 survenue en mars 2020, le club est de retour sur la scène européenne (23 participations consécutives de 1997/1998 à 2019/2020) et participe à l'Europa League cette saison. Au 31 décembre 2021, terminant 1^{er} de son groupe, le club est qualifié pour les 1/8 de finale qu'il disputera en mars 2022.

À l'issue de la phase Aller du Championnat de Ligue 1 2021/2022, le club occupe la 13^{ème} place avec un match de retard. En effet, le match OL/OM du 21 novembre 2021, a été arrêté définitivement en début de match à la suite d'un jet de bouteille. Pour cet incident, la commission de discipline de la LFP a sanctionné le club qui devra jouer 2 matchs à huis clos (Reims le 1^{er} décembre 2021 et OM à rejouer le 1^{er} février 2022) et se verra retirer un point de pénalité en Ligue 1.

En Coupe de France, le club a perdu par pénalité en 1/32 de finale, comme le Paris PC contre qui il disputait le match, à la suite d'incidents dans les tribunes à la mi-temps, qui ont conduit à l'arrêt définitif du match.

Total des produits des activités au 31 décembre 2021 : 116,1 M€ (123,3 M€ au 31 décembre 2020)

en M€ (du 1 ^{er} juillet au 31 décembre)	31/12/2021	31/12/2020	Var	Var %
Billetterie	14,1	1,9	12,3	NS
<i>dont championnat et autres matchs</i>	10,4	1,9	8,5	NS
<i>dont Europe</i>	3,7	0,0	3,7	-
Droits TV et marketing	30,5	44,2	-13,7	-31%
<i>dont LFP-FFF</i>	16,1	17,3	-1,2	-7%
<i>dont UEFA</i>	14,4	26,9	-12,4	-46%
Partenariats-Publicité	17,4	16,4	1,0	6%
Produits de la marque	9,1	7,1	2,0	29%
<i>dont produits dérivés</i>	6,2	5,0	1,2	24%
<i>dont autres produits de la marque</i>	2,9	2,1	0,8	39%
Events	3,8	0,4	3,4	NS
<i>dont séminaires et visites</i>	3,0	0,4	2,6	NS
<i>dont grands événements</i>	0,8	0,0	0,8	-
Produits des activités (hors trading joueurs)	75,0	70,0	5,0	7%
Produits de cessions des contrats joueurs	41,2	53,3	-12,1	-23%
Total des produits des activités (1)	116,1	123,3	-7,1	-6%

(1) Indicateur Alternatif de Performance (IAP) : Total des produits des activités : qui comprend les produits des activités hors trading ainsi que les produits de cessions de contrats joueurs.

Recettes de billetterie : +12,3 M€**(S1 21/22 : 14,1 M€, S1 20/21 : 1,9 M€)**

Sur le 1^{er} semestre 2021/22, les recettes de billetterie bénéficient du retour des spectateurs dans l'enceinte du Groupama Stadium sans restriction de jauge, avec pass sanitaire, et de 3 matchs de phase de groupe d'Europa League. En N-1, les matchs s'étaient déroulés avec quasiment aucun public en raison des restrictions gouvernementales liées à la crise sanitaire.

Droits TV et marketing : -13,7 M€, -31%**(S1 21/22 : 30,5 M€, S1 20/21 : 44,2 M€)**

Les droits TV et marketing s'établissent à 30,5 M€ sur le 1^{er} semestre 2021/22 (44,2 M€ au 31 décembre 2020, soit -13,7 M€, -31%).

Les droits TV UEFA bénéficient de la participation à la phase de groupe d'Europa League 2021/22 et s'élèvent à 14,4 M€ au 31 décembre 2021. En N-1, le club n'avait pas disputé de compétition européenne, mais avait enregistré les revenus liés au Final 8 de l'édition 2019/20 de Champions League joué en août 2020 (26,9 M€, OL en 1/2 finale), qui, hors pandémie, auraient normalement dû être rattachés à l'exercice 2019/20.

Les droits TV LFP/FFF s'élèvent à 16,1 M€ au 31 décembre 2021 en recul de 1,2 M€ par rapport à N-1, traduisant notamment l'impact défavorable du classement provisoire au terme de la phase aller de Ligue 1 (13^{ème} vs. 1^{er} en N-1).

Produits de partenariats et publicité : +1,0 M€, +6%**(S1 21/22 : 17,4 M€, S1 20/21 : 16,4 M€)**

Les revenus de Partenariats-Publicité enregistrent une nouvelle progression (+6%) pour s'établir à 17,4 M€, attestant de l'attractivité toujours soutenue de la marque OL. Le Groupe anticipe une nouvelle croissance des revenus de partenariats qui pourraient atteindre un niveau record d'environ 38 M€ sur l'exercice 2021/22 (sous réserve d'une évolution favorable des conditions sanitaires).

Produits de la marque : +2,0 M€, +29%**(S1 21/22 : 9,1 M€, S1 20/21 : 7,1 M€)**

Les produits de la marque s'établissent à 9,1 M€ au 31 décembre 2021 en croissance de 29% (7,1 M€ en N-1). L'activité de merchandising est en forte croissance, à +24%, bénéficiant de la réouverture des boutiques et du retour du public dans l'enceinte du Groupama Stadium (impact sur les revenus merchandising « matchday »).

Events : +3,4 M€**(S1 21/22 : 3,8 M€, S1 20/21 : 0,4 M€)**

L'activité Séminaires/Visites du 1^{er} semestre 2021/22 s'établit à 3,0 M€. Très limitée par le contexte sanitaire en N-1, la reprise de cette activité est particulièrement encourageante avec un record de nombre de séminaires organisés sur un 1^{er} semestre (266 séminaires), en dépit d'un nombre important d'annulations en décembre en raison de la 5^{ème} vague COVID.

Par ailleurs, le Groupama Stadium a pu accueillir son premier grand événement depuis le début de la pandémie, avec le match France-Finlande, le 7 septembre dernier, joué à guichet fermé (57 000 spectateurs).

Produits de cessions de contrats joueurs : -12,1 M€, -23%**(S1 21/22 : 41,2 M€, S1 20/21 : 53,3 M€)**

Au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2021/22, en dépit d'un marché des transferts fortement impacté par la pandémie, l'Olympique Lyonnais a procédé à la cession de plusieurs contrats joueurs : Joachim ANDERSEN à Crystal Palace (16,6 M€), Maxwell CORNET à Burnley (11,5 M€), Jean LUCAS à Monaco (8,7 M€), Melvin BARD à Nice (3,0 M€). Le club a également enregistré des *incentives* sur cessions antérieures et diverses indemnités, à hauteur de 1,3 M€.

Sur la même période l'an dernier, l'Olympique Lyonnais avait enregistré 53,3 M€ de produits de cessions de contrats joueurs, avec notamment les cessions de Bertrand TRAORÉ à Aston Villa (15,9 M€), de Martin TERRIER à Rennes (12 M€), d'Amine GOURI à Nice (7 M€), d'Oumar SOLET à Salzburg (4 M€), de Kenny TETE à Fulham (3 M€), de Fernando MARÇAL à Wolverhampton (2 M€), ainsi que des *incentives* sur transferts antérieurs (7,2 M€).

Au 31 décembre 2021, la valeur de marché de l'effectif professionnel masculin reste élevée à 324 M€*, induisant un niveau de plus-values potentielles relatives à l'actif joueurs estimé à près de 230 M€.

*valeur marché OL, basée sur Transfermarkt et CIES

1-2 ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU RÉSULTAT

Compte de résultat consolidé simplifié du 1^{er} semestre

M€	31/12/2021	% CA	31/12/2020	% CA	VAR	% VAR
Produits des activités hors trading	75,0		70,0		5,0	7%
Plus-value/cessions joueurs	20,3		39,2		-18,9	-48%
<i>Produits de cessions de contrats joueurs</i>	41,2		53,3		-12,1	-23%
<i>Valeur résiduelle des joueurs cédés</i>	-20,9		-14,0		-6,8	49%
Total produits des activités (IAP) (1)	116,1	100%	123,3	100%	-7,1	-6%
Achats consommés & charges externes	-42,8	37%	-29,6	24%	-13,2	44%
Impôts et taxes	-2,8		-3,5		0,6	-18%
Charges de personnel	-34,9	30%	-85,5	69%	50,6	-59%
Excédent brut d'exploitation	14,7	13%	-9,3	-8%	24,1	-258%
Dot aux amortissements & provisions nettes (2)	-33,8		-40,0		6,2	-16%
Autres produits & charges opérationnels courants	-1,1		6,0		-7,1	-119%
Résultat opérationnel	-20,2	-17%	-43,4	-35%	23,2	-53%
Résultat financier	-7,8		-6,6		-1,2	18%
Résultat avant impôt	-28,0	-24%	-49,9	-41%	22,0	-44%
Charge d'impôt	0,5		-0,5		1,0	-206%
Quote part de résultat net des entreprises associées	0,0		-0,3		0,3	-107%
Résultat net de l'exercice	-27,4	-24%	-50,7	-41%	23,3	-46%
Résultat revenant aux actionnaires de la société	-27,1	-23%	-50,6	-41%	23,4	-46%

(1) IAP (Indicateur Alternatif de Performance) créé au 30/06/20 "Total des produits des activités" qui comprend les Produits des activités

hors trading ainsi que les produits de cessions de contrats joueurs.

(2) dont amortissements & provisions hors joueurs

-9,7 -11,2 1,5 -14%

dont amortissements & provisions joueurs

-23,6 -28,8 5,2 -18%

Excédent Brut d'Exploitation à nouveau positif : 14,7 M€, 13% du CA, +24,1 M€ vs N-1

(S1 21/22 : 14,7 M€, S1 20/21 : -9,3 M€)

Les achats et charges externes s'élèvent à 42,8 M€ au 1^{er} semestre 2021/22 vs. 29,6 en N-1, traduisant la reprise des activités et l'accueil du public au Groupama Stadium sans restriction gouvernementale majeure.

Les frais de personnel s'établissent à 34,9 M€ (vs. 85,5 M€ en N-1). Ils bénéficient d'un montant de 37,1 M€ (enregistré en diminution des charges) d'aides de l'URSSAF (*liées au déplaçonnement des exonérations de charges sociales patronales et aides au paiement applicables aux entreprises affectées par la crise sanitaire**), intervenant dans le cadre des aides gouvernementales visant à soutenir les secteurs les plus durement touchés par la crise sanitaire. Ce montant significatif est néanmoins à mettre en regard des impacts de la pandémie sur les résultats du Groupe au cours des 2 derniers exercices 2019/20 et 2020/21 que nous estimons, en cumulé, à 175 M€ sur l'EBE et à 250 M€ sur les revenus.

Par ailleurs, en N-1, les frais de personnel intégraient un total de 19,5 M€ de primes variables liées à la place de 1^{er} de Ligue 1 au 31 décembre 2020 et à la qualification en 1/2 finale de Champions League 2019/20 (Final 8).

Grâce à la reprise des activités et aux aides de l'État, l'excédent brut d'exploitation du Groupe est de nouveau positif et s'établit à 14,7 M€ au 31 décembre 2021 (13% du CA), en amélioration de 24,1 M€ par rapport au 31 décembre 2020.

* *Instruction ACOSS n°SSAS2129408J du 28 septembre 2021 (confirmée par l'instruction modificative du 1^{er} décembre 2021)*

Résultat opérationnel

(S1 21/22 -20,2 M€, S1 20/21 : -43,4 M€, soit +23,2 M€)

Le résultat opérationnel s'établit à -20,2 M€ au 1^{er} semestre 2021/22 (vs. -43,4 M€ en N-1). Les dotations aux amortissements et provisions nettes s'élèvent à 33,8 M€ sur la période (contre 40,0 M€ en N-1), en relation avec un trading joueurs volontariste au cours de l'été 2021 (amortissements contrats joueurs) et la fin des premiers crédits baux liés au stade.

Résultat financier

(S1 21/22 : -7,8 M€, S1 20/21 : -6,6 M€, soit -1,2 M€)

Le résultat financier s'élève à -7,8, M€ (vs. -6,6 M€ en N-1) intégrant une charge financière de 2,2 M€ relative à des financements de créances joueurs.

Résultat net part du Groupe en amélioration de 23,4 M€ vs N-1

(S1 21/22 : -27,1 M€, S1 20/21 : -50,6 M€)

Le résultat avant impôt du 1^{er} semestre 2021/22 s'établit ainsi à -28,0 M€, en nette amélioration (-49,9 M€ au 31 décembre 2020) et le résultat net part du Groupe est ramené à -27,1 M€ (vs -50,6 M€ en N-1).

En tenant compte de la remontée au classement de Ligue 1 à ce jour (7^{ème} vs 13^{ème} au 31/12/21), l'impact sur les revenus de droits TV et partenariats est estimé à + 3,2 M€. Par ailleurs, l'impact du trading joueurs réalisé lors du mercato d'hiver (janvier 2022) est estimé à 43,4 M€ sur les produits de cessions joueurs et à 25,9 M€ sur l'EBE.

1-3 BILAN CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ ET ENDETTEMENT

Bilan simplifié *

ACTIF (M€)	31/12/2021	30/06/2021	PASSIF (M€)	31/12/2021	30/06/2021
Contrats joueurs	98,0	136,4	CAPITAUX PROPRES (Y COMPRIS MINORITAIRES)	94,3	121,8
Immobilisations corporelles	360,6	364,3	Emprunt obligataire et bancaire stade	146,4	148,0
Autres actifs immobilisés	5,6	5,4	Autres emprunts et dettes financières (1)	181,8	181,8
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	464,2	506,1	TOTAL DETTES FINANCIÈRES	328,2	329,8
Impôts différés	3,7	3,4	Provisions	2,6	2,9
Créances / contrats joueurs	18,7	43,1	Dettes sur contrats joueurs	44,9	86,5
Autres actifs	65,6	75,8	Autres passifs non courants	22,3	46,6
Trésorerie	37,7	69,9	Dettes courantes	97,6	110,7
TOTAL ACTIF	589,9	698,3	TOTAL PASSIF	589,9	698,3

*présentation simplifiée, non conforme aux normes IFRS

(1) dont dette RCF (hors frais de structuration) 0,0 0,0
dont dette PGE (hors frais de structuration) 169,0 169,0

Endettement

en M€	31/12/2021	30/06/2021	VAR
Disponibilités et CRSD	37,7	69,9	-32,1
Découverts	0,0	-0,6	0,6
Trésorerie globale	37,7	69,2	-31,5
Emprunt obligataire et bancaire stade	-146,4	-148,0	1,5
Autres dettes financières (1)	-181,8	-181,2	-0,6
Endettement net de trésorerie globale	-290,5	-259,9	-30,5
Créances sur contrats joueurs	18,7	43,1	-24,4
Dettes sur contrats joueurs	-44,9	-86,5	41,5
Créances - dettes nettes contrats joueurs	-26,2	-43,4	17,1
Endettement net de trésorerie, y compris créances et dettes joueurs	-316,7	-303,3	-13,4
(1) dont dette RCF (hors frais de structuration)	0,0	0,0	0,0
dont dette PGE (hors frais de structuration)	-169,0	-169,0	0,0

Bilan et endettement : un endettement maîtrisé

Les capitaux propres (y compris intérêts minoritaires) sont impactés par le déficit du semestre et s'élèvent à 94,3 M€ au 31 décembre 2021, contre 121,8 M€ au 30 juin 2021.

Les actifs liés aux contrats joueurs sont en nette diminution, reflétant notamment le trading joueurs de l'été 2021, et s'établissent à 98,0 M€ (vs. 136,4 M€ au 30 juin 2021).

L'endettement net de trésorerie globale (hors dettes et créances contrats joueurs) s'élève à 290,5 M€ au 31 décembre 2021 (vs. 259,9 M€ au 30 juin 2021), intégrant la dette PGE de 169 M€ souscrite en juillet et décembre 2020. Hors dette PGE, il s'établit à 121,5 M€ au 31 décembre 2021. Aucun tirage de la ligne RCF n'a été effectué depuis août 2020. La dette nette sur contrats joueurs s'améliore de 17,1 M€ et s'établit à 26,2 M€ (vs. 43,4 M€ au 30 juin 2021), en lien notamment avec le trading joueurs.

Ainsi, l'endettement net de trésorerie (y compris créances et dettes nettes sur contrats joueurs) est relativement stable sur le 1^{er} semestre à 316,7 M€ (vs. 303,3 M€ au 30 juin 2021).

Au 31 décembre 2021, OL Groupe disposait d'une trésorerie de 37,7 M€, plus une réserve de tirage RCF (*Revolving Credit Facility*) de 100 M€, soit une trésorerie disponible de près de 140 M€.

Compte tenu des impacts économiques liés à la crise de la COVID-19, le Groupe a bénéficié au 31 décembre 2021 d'un « covenant holiday » de la part de ses prêteurs bancaires et obligataires.

1-4 CESSIONS, ACQUISITIONS ET PRÊTS DE JOUEURS

Produits de cessions de contrats joueurs au 31 décembre 2021 (M€)

Nom	Club	Date	Montant IFRS
BARD Melvin	OGC Nice	juil-21	3,0
ANDERSEN Joachim	Crystal Palace	juil-21	16,6
JEAN LUCAS	Monaco	août-21	8,7
CORNET	Burnley	août-21	11,5
Total transferts (4 joueurs)			39,8
Incentives et divers			1,3
Produits de cessions joueurs			41,2

Mutations temporaires jusqu'au 30 juin 2022 (sorties)

Nom	Club	Modalités
CAMILO REIJERS	Cuiabá Esporte Clube (Brésil)	prêt => 31/12/22 - Option d'achat 2,9 M€ + intéressement 30% /futur transfert
SOUMARE Yaya	Dijon puis Annecy	prêt gratuit
ÖZKAÇAR Cenk	Louvain (Belgique)	prêt sans option d'achat
KONE Youssouf	Troyes	prêt avec <i>incentives</i>
EHLING Thibault	Sporting Club Farense (Portugal)	gratuit
WISSA Eli	Villefranche	gratuit

Acquisitions de contrats joueurs (M€)

Nom	Club	Date	Durée	Montant IFRS
SHAQIRI Xherdan	Liverpool	août-21	3 ans	7,5
IALA Célestino	Dakar Sacré Cœur	août-21	3 ans	0,1
Total transferts (2 joueurs)				7,6
Incentives et divers				0,7
Total Acquisitions				8,3

Mutation temporaire jusqu'au 30 juin 2022 (arrivée)

Nom	Club	Modalités
PALMIERI Emerson	Chelsea	prêt 0,5 M€ + 0,5 M€ <i>incentives</i> + option achat prioritaire

Arrivées de joueurs libres

Nom	Club	Date fin
DA SILVA Damien	Rennes (libre)	juin-23
SILVA MILAGRES Henrique	Vasco de Gama (libre)	juin-24
BOATENG Jérôme	Bayern (libre)	juin-23

1-5 FACTEURS DE RISQUES

De manière générale, les facteurs de risques décrits dans le Document d'Enregistrement Universel 2020/2021 (pages 11 à 16), en ligne sur le site « ol.fr », n'ont pas évolué sur le semestre.

1-6 ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX CONTRATS

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LA MARQUE ALIEXPRESS

Ce contrat a été renouvelé pour la saison 2021/2022, avec un dispositif de droits révisés. La marque ne bénéficie plus de la visibilité maillot masculine, mais d'une visibilité sur le haut du dos du maillot de l'équipe féminine pour l'ensemble des matchs du Championnat de D1 Arkema et d'une nouvelle appellation de "Partenaire Digital de l'équipe masculine Olympique Lyonnais". Le partenariat intègre par ailleurs notamment un certain nombre d'éléments de visibilité autour du terrain, un package marketing d'activations digitales sur les médias du Club.

CONTRAT DE PARTENARIAT CLAIREFONTAINE

Le contrat a été renouvelé dans des conditions similaires au contrat précédent, pour une durée de 2 saisons, soit jusqu'au 30 juin 2023. La société bénéficie de visibilité sur la face avant des maillots des joueurs des équipes jeunes de l'Académie lors des matchs de Championnats nationaux et/ou régionaux disputés à l'extérieur et à l'intérieur et lors des matchs à domicile et à l'extérieur d'UEFA Youth League (sous réserve de qualification). Ce contrat comporte également des éléments de visibilité dans le stade et sur les réseaux sociaux, ainsi que des prestations d'hospitalité.

CONTRAT DE PARTENARIAT FAGOR

L'Olympique Lyonnais a conclu un contrat de partenariat le 1^{er} juillet 2021 avec la société Fagor et pour une durée de trois saisons (du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024). La société Fagor bénéficie du marquage de la poche poitrine gauche du maillot de l'équipe féminine à l'occasion des matchs de Championnat de France féminine de Division 1 disputés à domicile et à l'extérieur. Le contrat comprend également des prestations de visibilité au sein du stade et sur le site internet de l'Olympique Lyonnais, ainsi que des prestations d'hospitalité.

CONTRATS DE PARTENARIAT AVEC GROUPAMA

Aux termes d'un avenant n°1 en date du 16 décembre 2021 au contrat du 5 octobre 2020, la société Groupama Rhône-Alpes-Auvergne continuera d'être le *namer* du stade et du Centre d'Entraînement, dont le Club est propriétaire, pendant trois années contractuelles supplémentaires, soit jusqu'au 31 juillet 2025, et bénéficiera de supports de visibilité de la marque au sein du stade, de droits et avantages marketing associés ainsi que d'un dispositif "Mon assurance spéciale OL by Groupama".

Cet accord confirme les excellentes relations installées entre la marque et le Club depuis 2015.

CONTRAT DE PARTENARIAT MG

L'Olympique Lyonnais a conclu un contrat de partenariat avec la société MG pour une durée de 3 saisons (1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024). La société bénéficie du marquage de la manche gauche des maillots de l'équipe professionnelle masculine à l'occasion des matchs amicaux à domicile ou à l'extérieur, ainsi qu'à l'occasion des matchs des compétitions européennes disputées à domicile ou à l'extérieur. La société bénéficie également des marquages des équipements, manche gauche des tenues d'entraînement, de l'équipe professionnelle masculine. Le contrat comprend également des prestations de visibilité au stade et sur les réseaux sociaux, ainsi que des prestations d'hospitalités. La société MG est également fournisseur de véhicule du Club. À ce titre la société bénéficie des labels suivants : "Partenaire Majeur de l'Olympique Lyonnais" et "Véhicules Officiels de l'Olympique Lyonnais". La société aura également la possibilité d'organiser des opérations en marge des matchs disputés à domicile pour la promotion des véhicules de la marque.

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC OOGARDEN

L'Olympique Lyonnais a conclu un contrat de partenariat avec la société OOGarden en date du 19 septembre 2021 et prendra fin automatiquement au 30 septembre 2024. La société bénéficie du label de "Partenaire Majeur de l'Olympique Lyonnais". La société bénéficie du marquage du haut du dos des maillots de l'équipe professionnelle masculine à l'occasion des matchs disputés à domicile ou à l'extérieur, ainsi qu'à l'occasion des matchs des compétitions européennes disputées à domicile ou à l'extérieur. Le contrat comprend également des prestations de visibilité au sein du stade et sur les réseaux sociaux, ainsi que des prestations d'hospitalités.

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC SWORD

Le 12 juillet 2018, l'Olympique Lyonnais a conclu un accord de partenariat avec la société Sword SA pour trois saisons (2018/2019 à 2020/2021). La société Sword SA bénéficie du marquage sur la poche poitrine droite des maillots de l'équipe première féminine à l'occasion des matchs du Championnat de France de Division 1 disputés à domicile et à l'extérieur, ainsi que du marquage de la face avant du maillot pour les matchs de Ligue des Champions. Ce contrat comporte des éléments de visibilité dans le stade et sur différents supports afin de renforcer et compléter le dispositif maillot. Pour la saison 2020/2021, les conditions d'exécution du contrat ont été révisées, notamment pour tenir compte de la crise sanitaire. Le contrat a été prorogé pour la saison 2021/2022 dans des conditions similaires.

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC DOTT

L'Olympique Lyonnais a signé le 19 janvier 2022 un accord de partenariat avec la société DOTT pour une durée de 3 ans (saisons 21/22, 22/23 et 23/24). La société Dott bénéficie du label de « partenaire mobilité d'OL Vallée » et va déployer son service de location de trottinettes électriques sur le site d'OL Vallée à partir du printemps 2022. Ce contrat comporte également des éléments de visibilité dans le stade et sur différents supports ainsi que des prestations d'hospitalité.

CONTRATS SIGNÉS DANS LE CADRE DU PROJET ARENA

CONTRAT AVEC LDLC (NAMING ARENA)

Dans le cadre du projet de développement de la future Arena au sein d'OL Vallée, OL Groupe et le Groupe LDLC ont signé le 6 décembre 2021 un accord sur le *naming* de la future salle événementielle d'OL Groupe à Décines. Il sera effectif à partir du démarrage de la construction et pour une durée de 8 ans à compter de la mise en exploitation de la salle de spectacle multifonction.

CONTRAT LIVE NATION

Dans le cadre du projet de construction d'une arena sur le site d'OL Vallée, OL Groupe et Live Nation ont officialisé vendredi 15 octobre 2021 un accord commercial d'une durée de 15 ans à compter de la livraison de l'enceinte, prévue fin 2023 et avec une possibilité de sortie au terme des 10 premières années. Dans cet accord commercial non exclusif, Live Nation, leader mondial du spectacle/concert, apportera une programmation importante d'artistes internationaux à la nouvelle infrastructure portée par OL Groupe, assortie d'un minimum garanti. L'accord intègre également un volet d'organisation d'événements eSports qui viendront compléter le programme de rencontres sportives proposées dans l'Arena.

CONTRATS POPULOUS et CITINEA

Pour la réalisation de la LDLC Arena, le Groupe OL a décidé de faire appel à un maître d'œuvre, la société POPULOUS LIMITED qui a notamment reçu pour mission d'élaborer l'avant-projet et d'assister le Groupe OL lors de la phase de consultation des entreprises.

En parallèle de la finalisation de l'avant-projet, au second semestre 2020, le Groupe OL a initié une consultation préalable afin d'attribuer les marchés de travaux pour la construction de la LDLC Arena à une ou plusieurs entreprises.

C'est dans ce contexte que la société CITINEA, filiale de la société VINCI CONSTRUCTION a participé à la consultation restreinte en proposant d'intervenir en qualité de mandataire solidaire d'un groupement d'entreprise composé également des sociétés CAMPENON BERNARD CENTRE EST, LEFORT FRANCHETEAU, CEGELEC, UXELLO, ARTELIA et POPULOUS.

Le 3 mai 2021, le groupe OL est parvenu à trouver un accord avec le groupement sur la signature d'un contrat portant sur la conception et la construction de LDLC Arena.

CONTRAT CISCO

Dans le cadre du projet de construction d'une Arena sur le site d'OL Vallée, OL Groupe et la société CISCO INTERNATIONAL LIMITED ont signé un contrat de partenariat le 9 décembre 2021 pour une durée de 3 ans (saisons 21/22, 22/23 et 23/24). La société bénéficie du label de « partenaire technologique du Stade et de l'Arena » et bénéficie également d'une loge et de prestations d'hospitalité au sein du Stade puis pour les événements organisés au sein de la LDLC Arena dès sa mise en exploitation.

1-7 PRINCIPALES RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions avec les parties liées figurent dans le point 10.1 des notes annexes aux comptes semestriels consolidés résumés au 31 décembre 2021, en page 51 du présent rapport.

1-8 ARRÊTÉ DES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

Les comptes consolidés résumés d'OL Groupe du premier semestre de l'exercice 2021/2022 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 15 février 2022.

1-9 RÉSULTATS SPORTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Équipe masculine	
Championnat L1	13 ^{ème} (1 match en retard)
Europa League	Phase de groupe : 1 ^{er} Qualification 1/8 (mars 2022)
Coupe de France	1/32

Équipe féminine	
Championnat D1	1 ^{er}
Champions League	Phase de groupe : 1 ^{er} Qualification 1/4 (Juventus mars 2022)

1-10 ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2022

L'Olympique Lyonnais a réalisé, en janvier 2022, un mercato hivernal particulièrement réussi, avec la cession de Bruno Guimaraes à Newcastle pour 50,1 M€ (dont 8 M€ d'*incentives*), 4^{ème} plus importante cession du club, et de Sherdan Shaqiri à Chicago (6,7 M€) et des arrivées optimisées avec Romain Faivre (en provenance de Brest, 15 M€ + 2 M€ de bonus + 15% sur plus-value future) et Tanguy N'Dombélé prêté par Tottenham jusqu'à la fin de saison (1,42 M€).

L'Academy OL, pilier stratégique du Groupe, vivier de talents et source de revenus futurs, figure toujours dans le Top 4 européen des meilleurs clubs de formation depuis 10 ans (2012 à 2021) (3^{ème} meilleur centre de formation après le Real Madrid et Barcelone, classement CIES Football Observatory – octobre 2021).

Les recettes de billetterie sont fortement mais temporairement impactées par une nouvelle restriction gouvernementale à 5 000 personnes sur le mois de janvier 2022 (matches contre le PSG et l'ASSE). Dès le mois de février, le Groupe entend capitaliser sur un retour progressif à un contexte normalisé, favorable à l'ensemble de ses activités et plus particulièrement ses activités sportives et événementielles au Groupama Stadium.

1-11 RÉSULTATS SPORTIFS AU 15 FÉVRIER 2022

	ÉQUIPE MASCULINE	ÉQUIPE FÉMININE
CHAMPIONNAT	7ème	1ère
EUROPE	EUROPA LEAGUE Qualification 1/8 (mars 2022)	CHAMPIONS LEAGUE Qualification 1/4 (Juventus mars 2022)
COUPE DE FRANCE	1/32 (Décision FFF)	1/8 ^{ème} de finale (vs. PSG)

1-12 PERSPECTIVES 2^{ÈME} SEMESTRE 2021/2022

Sur le plan sportif, le Groupe confirme l'ambition sportive de ses équipes professionnelles masculine et féminine, avec l'objectif commun de :

- performer sur la scène européenne au cours du 2^{ème} semestre : l'équipe masculine disputera les 1/8 d'Europa League (mars 2022) et l'équipe féminine les 1/4 de Champions League (mars 2022) ;
- retrouver les sommets des Championnats 2021/22, pour une qualification européenne en 2022/23. L'équipe masculine est actuellement 7^{ème} de Ligue 1, à 4 points du 4^{ème} et l'équipe féminine occupe la 1^{ère} place du Championnat.

Pour rappel, et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures gouvernementales, la programmation au Groupama Stadium devrait être particulièrement riche sur le second semestre 2021/22 avec le concert privé de Groupama (3 juin 2022, complet), le concert de Soprano (11 juin 2022), le concert d'Indochine (25 juin 2022, complet, avec 75 000 personnes). Au-delà de cet exercice, le Groupama Stadium accueillera les concerts de Rammstein (les 8 & 9 juillet 2022, complets), de Mylène Farmer (24 juin 2023, complet), 5 matches de la Coupe du Monde de Rugby (septembre/octobre 2023) et des compétitions dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024.

1-13 PERSPECTIVES MOYEN TERME

Depuis plus de 18 mois, malgré le contexte de crise sanitaire, OL Groupe a fait le choix de poursuivre l'ensemble des projets stratégiques, autour de son cœur d'activité football, en considérant que la sortie de crise était proche.

En décembre dernier, un contrat de *namings* a été signé avec LDLC, participant à la consolidation et à la sécurisation du projet de nouvelle salle événementielle porté par OL Groupe, après l'accord commercial non exclusif signé en octobre 2021 avec Live Nation, qui apportera une programmation importante d'artistes internationaux à la nouvelle infrastructure.

Cette nouvelle Arena, référente en Europe sur les plans technologiques et environnementaux, sera la plus grande Arena événementielle en France en dehors de Paris (capacité de 12 000 à 16 000 personnes) et permettra de compléter l'offre « Events » du Groupe, avec l'objectif d'organiser 100 à 120 événements par an (concerts, séminaires et salons professionnels de grande ampleur), mais également des compétitions sportives (notamment Euroleague de basket dont LDLC ASVEL est devenu membre permanent en juin 2021 et E-sport).

Le financement de cet investissement d'environ 141 M€ est en cours de finalisation et devrait faire l'objet d'une structuration sous forme de fonds propres/quasi fonds propres (51 M€, sans appel au marché et sans dilution) et de Crédit-Bail Immobilier (90 M€ sur 15 ans). Le Permis de Construire obtenu a été purgé de tout recours. Les travaux ont démarré en janvier 2022 et permettent d'envisager une mise en exploitation fin 2023.

Sur le plan de l'endettement, OL Groupe va s'atteler au refinancement sur le long terme des 2 PGE (169 M€), en s'appuyant notamment sur l'ensemble des dispositifs gouvernementaux activables et a engagé par ailleurs des réflexions sur le renforcement de ses fonds propres.

Comme indiqué dans son communiqué du 26 octobre 2021, OL Groupe estime à ce jour que les objectifs à moyen terme annoncés avant la crise sanitaire restent pertinents pour l'avenir d'OL Groupe. Si la reprise des activités se confirme, OL Groupe ambitionne d'atteindre, au terme de la saison 2024/25, un total des produits des activités (avec une hypothèse de qualification en Europa League et incluant le trading joueurs) de l'ordre de 400 M€ à 420 M€ et un objectif d'EBE supérieur à 100 M€. Cependant, ces objectifs restent soumis à certains aléas et pourraient donc être amenés à être révisés, notamment en fonction de l'aboutissement de la réflexion sur le renforcement des fonds propres et de la dynamique de la reprise.

Il est à noter qu'à la date du 15 février 2022, OL Groupe n'enregistre aucun litige qui pourrait remettre en cause de manière significative l'activité ou les objectifs sportifs qu'il s'est fixés pour l'exercice 2021/2022.

COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RÉSUMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Table des matières

Faits marquants.....	17
Présentation des états financiers.....	20
Compte de résultat.....	21
État de la situation nette consolidée.....	22
Tableau de flux de trésorerie.....	24
Tableau de variation des capitaux propres.....	26
Annexes aux comptes consolidés.....	28
Note 1 : Périmètre de consolidation.....	28
Note 2 : Recours à des estimations.....	29
Note 3 : Information sectorielle.....	29
Note 4 : Activités opérationnelles.....	29
Note 4.1 : Produits des activités hors trading joueurs.....	29
Note 4.2 : Plus-value sur cessions de joueurs.....	31
Note 4.3 : Créances clients et actifs liés aux contrats clients.....	32
Note 4.4 : Stocks.....	33
Note 4.5 : Autres actifs courants.....	34
Note 4.6 : Autres passifs courants.....	34
Note 4.7 : Participations dans les entreprises associées.....	34
Note 4.8 : Créance d'impôt sur les sociétés non courantes.....	35
Note 5 : Charges et avantages au personnel.....	35
Note 5.1 : Effectifs.....	35
Note 5.2 : Charges de personnel.....	35
Note 5.3 : Rémunérations de l'équipe de Direction.....	36
Note 5.4 : Engagements de retraite.....	36
Note 6 : Immobilisations corporelles et incorporelles.....	36
Note 6.1 : <i>Goodwill</i> et autres immobilisations incorporelles.....	36
Note 6.2 : Immobilisations corporelles.....	39
Note 6.3 : Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles.....	41
Note 7 : Autres provisions et passifs éventuels.....	43
Note 7.1 : Provisions pour risques hors incertitudes fiscales.....	43
Note 7.2 : Autres passifs éventuels.....	43
Note 7.3 : Dotations aux amortissements et provisions nettes.....	43
Note 8 : Financement et instruments financiers.....	44
Note 8.1 : Actifs financiers non courants.....	44
Note 8.2 : Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	44
Note 8.3 : Dettes financières courantes et non courantes.....	44
Note 8.4 : Juste valeur des instruments financiers.....	46
Note 8.5 : Endettement financier net de trésorerie.....	47
Note 8.6 : Résultat financier.....	48
Note 8.7 : Engagements liés au financement de l'exploitation du Groupe.....	48
Note 9 : Impôts sur les résultats.....	49
Note 9.1 : Ventilation de l'impôt et preuve d'impôts.....	49
Note 9.2 : Impôts différés.....	49
Note 10 : Capitaux propres.....	50
Note 10.1 : Capital social.....	50

Note 10.2 : Résultat par action.....	52
Note 11 : Politique de gestion des risques	52
Note 11.1 : Risque lié à la pandémie de la COVID-19	52
Note 11.2 : Risques de liquidité.....	52
Note 11.3 : Les contrats de crédits	53
Note 11.4 : Risques de marché.....	55
Note 11.5 : Risques liés au Groupama Stadium.....	55
Note 12 : Évènements post-clôture.....	56

Les états financiers consolidés présentés sont ceux de la société Olympique Lyonnais Groupe SA (sise 10 Avenue Simone Veil, 69150 Décines-Charpieu) et ses filiales. Le Groupe s'est constitué essentiellement à partir de l'équipe de football professionnelle. En prolongement de cette activité, des filiales interviennent dans les activités de spectacle et divertissement sportif ainsi que dans certains métiers complémentaires générateurs de revenus additionnels.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 15 février 2022.

FAITS MARQUANTS

Les principaux évènements survenus sur le 1^{er} semestre 2021/2022 sont les suivants :

- **Reprise de l'activité dans un contexte encore fortement impacté par les conséquences de la crise sanitaire**

L'activité du 1^{er} semestre de l'exercice 2021/2022 a été marquée par la reprise des activités de l'ensemble du Groupe et plus particulièrement des activités sportives et événementielles au Groupama Stadium. Cependant les mesures gouvernementales du mois de décembre 2021, dont la recommandation de limiter les rassemblements, ont engendré l'annulation de nombreux séminaires.

Les recettes de billetterie bénéficient du retour des spectateurs dans l'enceinte du Groupama Stadium sans restriction de remplissage et de la qualification pour la phase de groupe de l'Europa League.

Les produits de la marque bénéficient aussi de la reprise avec la réouverture des boutiques sur la totalité de la période et le retour du public lors des événements au stade.

Les activités de séminaires et visites avaient été fortement limitées par le contexte sanitaire sur l'exercice dernier. La reprise a été encourageante jusqu'au mois de décembre, marquée par la limitation des rassemblements et l'annulation de nombreux séminaires sur une période habituellement chargée avec les fêtes de fin d'année des entreprises.

Le Groupama Stadium a pu accueillir, par ailleurs, son premier grand évènement depuis le début de la pandémie au cours du mois de septembre lors du match de football de l'équipe de France avec la pleine capacité du stade.

Les revenus de partenariat sont toujours en progression malgré le contexte sanitaire.

Le Groupe a pu bénéficier d'une exonération des charges sociales et des aides au paiement des cotisations à hauteur de 37,1 M€ dont 32,1 M€ se rapportant à des charges sociales des exercices antérieurs, constaté en diminution des charges sociales (cf note 5.2). Cette aide a permis d'annuler le plan d'apurement de la dette Urssaf négocié en juin dernier relatif à OL Sasu et OL Association.

Le Groupe a par ailleurs encaissé l'aide aux coûts fixes demandée sur l'exercice dernier à hauteur de 10 M€ qui était présentée en autres produits et charges opérationnels courants.

Il est à noter que le résultat net de la période est négatif (-27,4 M€) versus une perte de 50,6 M€ au 1^{er} semestre 2020/2021. L'Excédent brut d'exploitation est redevenu positif pour la première fois depuis le 30 juin 2020 (+14,7 M€) versus un Excédent brut d'exploitation négatif de 9,3 M€ au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, OL Groupe dispose d'une trésorerie bancaire de 37,7 M€ (plus une réserve de tirage RCF de 100 M€), soit une trésorerie brute globale disponible de 137,7 M€.

La société a obtenu préalablement à la clôture au 31 décembre 2021 un covenant holiday de la part des prêteurs. Ce covenant holiday confirme l'exclusion des clauses de défaut à la date de test du 31 décembre 2021.

- **Naming**

Groupama Rhône Alpes Auvergne poursuit le *naming* du stade et du centre d'entraînement pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 juillet 2025.

- **Naming Arena**

Dans le cadre du projet de développement de la future Arena au sein d'OL Vallée, OL Groupe et le Groupe LDLC ont signé le 6 décembre 2021 un accord sur le *naming* de la future salle événementielle d'OL Groupe à Décines. Il sera effectif à partir du démarrage de la construction et pour une durée de 8 ans à compter de la mise en exploitation de la salle de spectacle multifonction.

- **Contrat Live Nation**

Dans le cadre du projet de construction d'une arena sur le site d'OL Vallée, OL Groupe et Live Nation ont officialisé vendredi 15 octobre 2021 un accord commercial d'une durée de 15 ans à compter de la livraison de l'enceinte, prévue fin 2023 et avec une possibilité de sortie au terme des 10 premières années. Dans cet accord commercial non exclusif, Live Nation, leader mondial du spectacle/concert, apportera une programmation importante d'artistes internationaux à la nouvelle infrastructure portée par OL Groupe, assortie d'un minimum garanti. L'accord intègre également un volet d'organisation d'événements eSports qui viendront compléter le programme de rencontres sportives proposées dans l'Arena.

- **Cessions des droits immobiliers**

Le dernier lot de terrain à bâtir a été cédé, dans le cadre du projet All In Tennis Academy situé au sein d'OL Vallée, pour un montant de total de 3 M€, soit une plus-value de 1,3 M€ constatée en « autres produits et charges opérationnels courants » dans le compte de résultat.

- **Augmentation de capital**

OL Groupe a constaté au mois de juillet la dernière opération qui a permis aux acteurs sportifs professionnels (joueurs, joueuses, staffs, encadrement) de convertir en actions d'OL Groupe une partie de leur rémunération du mois de juin 2021. Le montant de cette opération constaté dans les comptes a été de 0,2 M€ (prime d'émission incluse et net de frais).

- **Cessions de joueurs**

Au cours du premier semestre de l'exercice, l'Olympique Lyonnais a procédé à la cession de plusieurs contrats joueurs pour un montant cumulé de 41,2 M€, dont notamment les cessions des contrats de Joachim Andersen à Crystal Palace (16,6 M€), de Jean Lucas à Monaco (8,7 M€) de Maxwell Cornet à Burnley (11,5 M€), de Melvin Bard à l'OGC Nice (3 M€), ainsi que la perception d'*incentives* sur transferts antérieurs (1,3 M€). L'impact des plus-values de cession joueurs est donné en note 6.

- **Acquisition de joueurs**

Le Groupe a procédé à l'acquisition du joueur Xherdan Shaqiri pour 7,5 M€, qui se traduit par une augmentation des immobilisations incorporelles liées aux contrats joueurs et de Jérôme Boateng en provenance du Bayern de Munich, libre de tout contrat.

Pour rappel, les principaux faits marquants intervenus au cours de l'exercice précédent ont été les suivants :

- **PGE et PGE SAISON**

OL Groupe a mis en place et souscrit le 23 juillet 2020, un PGE (Prêt Garanti par l'État) de 92,6 M€, d'une maturité de 12 mois, au terme de laquelle une option d'amortissement sur 5 ans a été activée.

Par ailleurs, le 18 décembre 2020 un PGE complémentaire dit « PGE saison » a été souscrit pour un montant de 76,4 M€ d'une maturité de 12 mois, au terme de laquelle une option d'amortissement de 1 à 5 ans pourra être activée.

Ces financements renforcent la trésorerie disponible du Groupe afin de lui permettre d'avoir la flexibilité nécessaire pour envisager, avec sérénité, l'avenir et les développements futurs.

Le traitement des PGE est présenté en note 8.7.

- **Création de sociétés**

Création de la société Le Five OL en date du 27 juillet 2020 dont le principal objet est l'exploitation et la gestion d'un espace consacré au football en salle. Le capital social, composé de 436 500 actions pour 436 500 €, est détenu à hauteur de 90% par OL Groupe et 10% par la société Le Five (cf. note 1).

- **Augmentation de capital**

OL Groupe a mis en œuvre une opération qui a permis aux acteurs sportifs professionnels (joueurs, joueuses, staffs, encadrement) de convertir en actions d'OL Groupe une partie de leur rémunération (entre 5 et 25% du salaire à compter du mois de février et jusqu'au mois de juin 2021). Le montant de cette opération constaté dans les comptes au 30 juin 2021 a été de 596 K€ (prime d'émission incluse et net de frais).

- **Trading de joueurs**

Au cours l'exercice précédent, en dépit d'un contexte global très défavorable sur le marché des transferts, l'Olympique Lyonnais a réalisé des revenus de trading de joueurs, pour un montant cumulé de 59,3 M€, dont notamment les cessions des contrats d'Amine Gouiri à Nice (7 M€), de Martin Terrier à Rennes (12 M€), d'Oumar Solet à Salzburg (4 M€), de Fernando Marçal à Wolverhampton (2 M€), de Kenny Tete à Fulham (3 M€), de Bertrand Traoré à Aston Villa (15,9 M€), les prêts de Moussa Dembelé à l'Atletico Madrid, Joachim Andersen à Fulham et Jeff Reine Adélaïde à l'OGC Nice (total de 3 M€) et la perception d'*incentives* sur transferts antérieurs (10 M€) (l'impact des plus-values de cession joueurs est donné en note 6).

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers semestriels consolidés résumés ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et sur la base des normes IFRS, des amendements et des interprétations publiées par l'international Accounting Standard Board (IASB) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1^{er} jour de l'exercice, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les états financiers semestriels ne comportent pas toutes les informations et annexes telles que présentées dans les états financiers annuels. De ce fait, les comptes consolidés semestriels doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2021.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en K€)	Notes	31/12/2021	% du C.A.	31/12/2020	% du C.A.
Produits des activités hors trading joueurs	4.1	74 957	100%	69 997	100%
Plus-value/cessions joueurs	4.2	20 313	27%	39 249	56%
Achats consommés		-22 466	-30%	-11 209	-16%
Charges externes		-20 358	-27%	-18 438	-26%
Impôts, taxes et versements assimilés		-2 828	-4%	-3 460	-5%
Charges de personnel (1)	5.2	-34 869	-47%	-85 474	-122%
Excédent brut d'exploitation		14 749	20%	-9 335	-13%
Dotations aux amortissements et provisions nettes	7.3	-33 805	-45%	-40 013	-57%
Autres produits et charges opérationnels courants (2)		-1 141	-2%	5 983	9%
Résultat opérationnel		-20 197	-27%	-43 364	-62%
Résultat financier	8.6	-7 773	-10%	-6 584	-9%
Résultat avant impôt		-27 971	-37%	-49 948	-71%
Charge d'impôt	9.1	517	1%	-487	-1%
Quote part de résultat net des entreprises associées		17	0%	-255	0%
Résultat net de l'exercice		-27 436	-37%	-50 690	-72%
Résultat revenant aux actionnaires de la société		-27 137		-50 557	
Résultat revenant aux intérêts minoritaires		-299		-133	
Résultat net par action (en euros)		-0,47		-0,87	
Résultat net par action dilué (en euros)		-0,47		-0,87	

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL (en K€)

Écarts actuariels sur engagements de retraite	5.4	204		0	
Résultat lié à un actif non courant détenu en vue de la vente	1	30		-11	
Éléments non recyclables au compte de résultat		234		-11	
Juste valeur des instruments de couverture stade		0		301	
ID correspondant		0		-81	
Éléments recyclables au compte de résultat		0		219	
Résultat global		-27 202		-50 482	
Résultat global revenant aux actionnaires		26 906		-50 349	
Résultat global revenant aux minoritaires		-296		-133	

(1) Ce poste intègre l'exonération et l'aide au paiement des charges sociales (cf. note 5.2) dans le cadre des mesures d'aides gouvernementales.

(2) Au 31 décembre 2020 ce poste intégrait l'acompte de 70% lié à la compensation des pertes de revenus billetterie (2,1 M€).

ÉTAT DE LA SITUATION NETTE CONSOLIDÉE

Bilan Actif

Montants nets	Notes	31/12/2021	30/06/2021
Immobilisations incorporelles			
<i>Goodwills</i>	6.1	1 919	1 919
Contrats joueurs	6.1	97 960	136 364
Autres immobilisations incorporelles	6.1	1 603	1 447
Immobilisations corporelles	6.2	353 045	357 474
Actifs liés aux droits d'utilisation	6.2	7 596	6 868
Autres actifs financiers	8.1	8 121	7 602
Créances sur contrats joueurs (part à plus d'un an)	4.3 & 8.4 & 8.5	8 496	20 819
Participation dans les entreprises associées	4.7	3 950	3 929
Actifs non courants détenus en vue de la vente	1	2 093	2 007
Créance d'impôt sur les sociétés	4.8	1 197	1 197
Impôts différés	9.2	3 652	3 431
Actifs non courants		489 634	543 055
Stocks	4.4	3 176	2 863
Créances clients et actifs sur contrats clients	4.3	16 492	22 826
Créances sur contrats joueurs (part à moins d'un an)	4.3 & 8.4 & 8.5	10 207	22 275
Autres actifs courants et comptes de régularisation	4.5 & 8.4	32 618	37 384
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.2 & 8.4	37 727	69 869
Actifs courants		100 220	155 217
TOTAL ACTIF		589 853	698 272

Bilan Passif

Montants nets	Notes	31/12/2021	30/06/2021
Capital	10.1	89 526	88 891
Primes	10.1	123 506	123 566
Réserves	10.1	-232 148	-124 913
Autres fonds propres	10.1	137 627	138 011
Résultat revenant aux actionnaires de la Société		-27 137	-106 970
Capitaux propres part du groupe		91 373	118 586
Intérêts minoritaires		2 927	3 236
Total capitaux propres		94 300	121 822
Emprunt obligataire stade	8.3 & 8.4 & 8.5	50 471	50 374
Emprunt bancaire stade	8.3 & 8.4 & 8.5	86 736	89 629
Emprunts & dettes financières (part à + 1 an)	8.3 & 8.4 & 8.5	172 209	172 314
Dettes sur contrats joueurs (part à +1 an)	8.3 & 8.4 & 8.5	12 561	25 826
Dettes financières non courantes liées aux obligations locatives	8.3	5 952	5 373
Autres passifs non courants	8.3 & 8.4	20 586	44 996
Provision pour engagement de retraite	5.4	2 319	2 457
Passifs directement liés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	1	1 668	1 611
Passifs non courants		352 501	392 580
Provisions (part à -1 an)	7.1	288	466
Dettes financières (part à -1 an)			
Découverts bancaires	8.3 & 8.4 & 8.5	4	621
Emprunt obligataire stade	8.3 & 8.4 & 8.5	1 452	149
Emprunt bancaire stade	8.3 & 8.4 & 8.5	7 766	7 808
Dettes financières courantes liées aux obligations locatives	8.3	1 945	1 927
Autres emprunts & dettes financières	8.3 & 8.4 & 8.5	1 659	1 596
Fournisseurs & comptes rattachés	4.6 & 8.4	31 388	31 432
Dettes fiscales et sociales	4.6 & 8.4	24 216	37 003
Dettes sur contrats joueurs (part à -1an)	8.3 & 8.4 & 8.5	32 386	60 645
Autres passifs courants et produits constatés d'avance	4.6 & 8.4	41 949	42 222
Passifs courants		143 053	183 870
TOTAL PASSIF		589 853	698 272

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	-27 436	-50 690
Résultat net des entreprises associées	-17	255
Amortissements et provisions (1)	33 805	40 013
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie (2)	-329	841
Plus values de cession des contrats joueurs	-20 313	-39 250
Plus values de cession des autres immobilisations	-1 093	4
Charges d'impôt (3)	-517	487
Capacité d'autofinancement avant impôt	-15 900	-48 340
Impôt payé	18	1 183
Coût de l'endettement financier net	6 108	6 350
Clients et autres débiteurs	22 629	3 493
Fournisseurs et autres créditeurs	-45 257	32 905
Variation du besoin en fonds de roulement	-22 628	36 398
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-32 402	-4 409
Acquisitions de contrats joueurs nettes de variation des dettes	-49 782	-62 599
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	-461	-242
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-7 148	-2 577
Acquisitions d'immobilisations financières	-669	-1 021
Cessions de contrats joueurs nettes de variation des créances	65 574	43 166
Cessions ou diminutions des autres actifs immobilisés	4 499	769
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	12 013	-22 504
Souscriptions d'emprunts bancaires et obligataires (4)		169 036
Intérêts versés (4)	-4 338	-7 081
Intérêts versés sur les dettes liées aux obligations locatives	-157	-209
Remboursements d'emprunts (4)	-4 984	-58 563
Remboursement d'emprunt sur les dettes liées aux obligations locatives	-1 318	-2 497
Acquisitions d'action propres	-338	-838
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-11 135	99 848
Trésorerie d'ouverture	69 248	32 549
Variation de trésorerie	-31 525	72 934
Trésorerie de clôture	37 723	105 483

(1) Cf note 7.3

(2) Les autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie sont principalement constitués des effets d'actualisation des actifs non courants, des charges calculées d'intérêts sur les dettes financières.

(3) Cf note 9.

(4) Cf note 8.

(en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Disponibilité	37 727	105 681
Découverts bancaires	-4	-198
Trésorerie de clôture	37 723	105 483

Détail des flux liés aux acquisitions de contrats joueurs

(en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Acquisitions de contrats joueurs	-8 258	-30 184
Dettes joueurs au 31/12/21	44 948	
Dettes joueurs au 30/06/21	-86 472	
Dettes joueurs au 31/12/20		103 025
Dettes joueurs au 30/06/20		-135 440
Acquisitions de contrats joueurs nettes des variations de dettes	-49 782	-62 599

Détail des flux liés aux cessions de contrats joueurs

(en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur cessions de contrats joueurs	41 184	53 288
Créances joueurs au 31/12/21	-18 703	
Créances joueurs au 30/06/21	43 093	
Créances joueurs au 31/12/20		-44 475
Créances joueurs au 30/06/20		34 353
Cessions de contrats joueurs nettes des variation de créances	65 574	43 166

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Clients et autres débiteurs

(en K€)	Variations de la période
Créances clients	6 361
Comptes de régularisation - Passif	10 649
Créances clients	17 010
Actifs non courant détenus en vue de la vente	-86
Autres actifs	5 990
Autres créances	5 904
Stocks	-285
Stocks	-285
Clients et autres débiteurs	22 629

Fournisseurs et autres créditeurs

(en K€)	Variations de la période
Fournisseurs	-44
Comptes de régularisations - Actif	-995
Dettes fournisseurs	-1 039
Passifs directement liés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	57
Autres passifs	-44 275
Autres dettes	-44 218
Fournisseurs et autres créditeurs	-45 257

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en K€)	Capitaux propres revenant aux actionnaires de la société							aux intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto- détenus	Réserves et résultat	Autres fonds propres	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part du Groupe		
Capitaux propres au 30/06/2020	88 474	123 388	-3 439	-116 041	138 011	-4 046	226 348	3 718	230 067
Résultat net de l'exercice				-106 970			-106 970	-492	-107 462
Juste valeur des instruments de couverture						219	219		219
Écart actuariel						-138	-138		-138
Résultat lié à un actif non courant détenu en vue de la vente (1)						-37	-37	-4	-41
Résultat net global				-106 970		44	-106 926	-496	-107 422
Dividendes							0		0
Augmentation de capital	418	178					596	0	596
Variation s/ OSRANE					0		0		0
Paiement en actions						279	279		279
Titres d'auto contrôle			-1 272			-550	-1 822		-1 822
Écart de conversion						43	43	5	48
Autres						67	67	10	77
Capitaux propres au 30/06/2021	88 891	123 566	-4 711	-223 011	138 011	-4 163	118 586	3 236	121 822
Résultat net de l'exercice				-27 137			-27 137	-299	-27 436
Juste valeur des instruments de couverture							0		0
Écart actuariel						204	204		204
Résultat lié à un actif non courant détenu en vue de la vente (1)						27	27	3	30
Résultat net global				-27 137		231	-26 906	-296	-27 202
Dividendes									0
Augmentation de capital (2)	635	-60					575	0	575
Variation s/ OSRANE (2)					-384		-384		-384
Paiement en actions							0		0
Titres d'auto contrôle			-420			2	-418		-418
Écart de conversion						-110	-110	-13	-123
Autres						30	30		30
Capitaux propres au 31/12/2021	89 526	123 506	-5 131	-250 148	137 627	-4 010	91 373	2 927	94 300

(1) Cf note 1

(2) Cf note 10.1

MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2021, à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} juillet 2021, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives, décrits ci-dessous :

- Modifications d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 « Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 »
- Modifications d'IFRS 16 « Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 »
- Décisions IFRS IC publiées en mai 2021 sur les modalités d'étalement de la charge liée aux indemnités de fin de carrière (cf note 5.4).

Ces amendements sont non applicables ou n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe.

En outre, le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés par la Commission Européenne, ou dont l'application anticipée aurait été possible, et qui entreront en vigueur après la date de clôture.

Les normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB, qui rentreront en vigueur pour les exercices ultérieurs, sont les suivants :

- Textes adoptés par l'UE qui entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 et applicables par anticipation en 2021 :
 - Améliorations des normes 2018-2020 (IAS 41-Impôts dans les évaluations de la juste valeur ; IFRS 1 – Filiale devenant un nouvel adoptant ; IFRS 9 – Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test des 10% ; IFRS 16 – Avantages incitatifs à la location.
 - Modifications d'IAS 16 : « Immobilisations corporelles : Produit antérieur à l'utilisation prévue » ;
 - Modifications d'IAS 37 : « Contrats déficitaires — Coût d'exécution du contrat » ;
 - Modifications d'IFRS 3 : « Référence au Cadre conceptuel » ;
- Textes adoptés par l'IASB, non encore adoptés par l'UE, mais applicables par anticipation en 2021, car interprétant des textes déjà adoptés, qui entreront en vigueur pour l'exercice ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 :
 - Modifications d'IAS 1 : « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – report de la date d'entrée en vigueur à janvier 2023 » ;
 - Modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : « Informations à fournir sur les méthodes comptables » ;
 - Modifications d'IAS 8 : « Définition des estimations comptables » ;
 - Modifications d'IAS 12 : « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction » ;
 - Amendements IFRS 10 et IAS 28, Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise.

Le Groupe est en cours d'analyse des impacts.

Il n'existe pas de principes comptables contraires aux normes IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2021, non encore adoptées au niveau européen, et dont l'impact aurait été significatif sur les comptes de cet exercice.

Dans certains cas, ces règles ont été adaptées aux spécificités des comptes intermédiaires.

Les informations communiquées en annexes aux comptes semestriels portent sur les éléments, les transactions et les événements significatifs permettant de comprendre l'évolution de la situation financière et des performances du Groupe.

Les résultats du premier semestre ne sont donc pas représentatifs des résultats pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2021/2022.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable, notamment en raison de la détention d'une participation représentant au moins 20% des droits de vote, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présenté ci-après.

Sociétés	Siège social N° Siren	Activité	Nombre de mois pris en compte dans les comptes	% Contrôle 31/12/21	% Intérêts 31/12/21	% Contrôle 30/06/21	% Intérêts 30/06/21	
SA OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE	Lyon 421577495	Holding	6					--
SOCIÉTÉS DÉTENUES PAR OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE								
SASU OLYMPIQUE LYONNAIS	Lyon 385071881	Club de sport	6	100	100	100	100	IG
SAS AMFL	Lyon 788746212	Académie Médicale	6	51	51	51	51	IG
SAS OL LOISIRS DEVELOPPEMENT	Lyon 832341143	Services et Conseil	6	100	100	100	100	IG
OL REIGN	Seattle	Club de sport	6	89,5	89,5	89,5	89,5	IG
OL GROUP LLC	Seattle	Toutes activités	6	100	100	100	100	IG
OLYMPIQUE LYONNAIS LLC	Seattle	Toutes activités	6	100	100	100	100	IG
SAS OL PRODUCTION	Lyon 853249464	Production de spectacles	6	50	50	50	50	IG
BEIJING OL FC Ltd	Pékin	Services et Conseil	6	45	45	45	45	ME
ASVEL BASKET SASP	Lyon 388883860	Club de sport	6	33,33	33,33	33,33	33,33	ME
SAS LE TRAVAIL REEL	Lyon 852695741	Ressources humaines	6	30	30	30	30	ME
LYON ASVEL FEMININ	Lyon 534560552	Club de sport	0	10	10	10	10	NC
GOL DE PLACA	Brésil	Club de sport	0	10	10	10	10	NC
ENTITÉS AD'HOC (1)								
ASSOCIATION OL	Lyon 779845569	Association	6					IG

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

NC : Non consolidé

(1) Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, même en l'absence de détention du capital, sont consolidées par intégration globale (entités ad hoc).

Dates de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 30 juin, à l'exception de Beijing OL FC, OL Reign et le Travail Réel (31 décembre). Pour ces entités, des comptes ont été établis du 1^{er} juillet au 31 décembre.

Le Five OL

Le Five OL a été créé en date du 27 juillet 2020 dont le principal objet est l'exploitation et la gestion d'un espace consacré au football en salle. Le capital social, composé de 436 500 actions pour 436 500 €, est détenu à hauteur de 90% par OL Groupe et 10% par la société Le Five. Cependant, une sortie progressive d'OL Groupe est prévue par une cession des titres à la société Le Five, programmée en deux étapes (12 mois puis 24 mois à compter de juin 2021).

Les comptes ont donc été présentés en appliquant la norme IFRS 5 : Actifs non courants détenus en vue de la vente, Passifs directement liés à des actifs non courants détenus en vue de la vente et le résultat est constaté directement dans les capitaux propres et apparaît en résultat global sur la ligne Résultat lié à un actif non courant détenu en vue de la vente.

NOTE 2 : RECOURS À DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée de vie définie et indéfinie, les impôts différés et les provisions. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Dans le cadre des comptes semestriels, les évaluations sont établies comme si la période intermédiaire était une période autonome. Les notes présentées ci-après rappellent les principes d'établissement de certains postes du bilan et du compte de résultat.

NOTE 3 : INFORMATION SECTORIELLE

Selon la norme IFRS 8, « Information sectorielle », un secteur opérationnel est une composante d'une entité qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir du chiffre d'affaires et d'encourir des charges :

- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ;
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

La Direction du Groupe n'a pas identifié de secteurs d'activité distincts significatifs au sens de cette norme. De ce fait, le Groupe diffuse une information, présentée en note 4.1, qui détaille le chiffre d'affaires par nature et activités, ainsi que le détail des cessions par contrat joueurs.

L'exploitation de l'actif du Groupama Stadium n'est pas analysée comme un secteur d'activité distinct car elle est indissociable des activités sportives développées autour de l'équipe professionnelle de football en raison notamment du dimensionnement des installations, de l'attractivité du lieu, des sources et de l'importance des revenus.

NOTE 4 : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Note 4.1 : Produits des activités hors trading joueurs

Reconnaissance des produits

La norme IFRS 15 définit un modèle en cinq étapes pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients.

- L'identification du contrat.
- L'identification des différentes obligations de performance, c'est-à-dire la liste des biens ou services distincts que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur.

- La détermination du prix global du contrat.
- L'allocation du prix global à chaque obligation de performance.
- La comptabilisation du chiffre d'affaires lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

La reconnaissance du chiffre d'affaires est liée à l'obligation de performance pour chaque type de vente.

Le chiffre d'affaires est enregistré et reconnu selon les modalités suivantes :

- **Sponsoring (partenariats/publicité) :**

Les modalités de contrats de sponsoring indiquent les montants à reconnaître au titre du semestre concerné.

- **Les droits marketing et télévisuels :**

-Ligue de Football Professionnel (LFP) (Ligue 1) et Fédération Française de Football (FFF)

La participation du Club à cette compétition nationale conditionne cette catégorie de revenus. Le Conseil d'Administration de la Ligue définit, en début de saison, les montants qui seront reversés aux clubs pour la saison en cours et leur mode de répartition. Le constat de sa réalisation est fait sur la base de l'avancement de la saison et des matchs joués.

-Les recettes de l'Union Européenne des Associations de Football (UEFA) / Europa League

Le fait générateur des recettes UEFA / Europa League est la participation du Club à cette compétition européenne. Le parcours sportif du Club au sein de cette compétition détermine le montant des recettes en accord avec le memorandum financier de l'UEFA pour la saison concernée.

Le montant des droits UEFA à la clôture du 31 décembre 2021 correspond aux recettes liées à la phase de poule de l'Europa League.

- Les produits de la marque sont les revenus liés à la commercialisation de produits de merchandising, d'exploitations de licences et organisation, ainsi que les « *signing fees* ». Les *signing fees* sont reconnus lors de la réalisation de l'obligation de performance distincte ou étalés sur la durée du contrat auquel il se rattache en l'absence d'obligation de performance spécifique distincte.
- Les produits de billetterie sont rattachés à la saison sportive et sont reconnus lorsque les matchs sont joués. L'obligation de performance se réalise lorsque les matchs sont joués. Les abonnements vendus au titre de la saison à venir sont enregistrés en produits constatés d'avance.
- Les revenus Events se rapportent aux activités complémentaires, développées depuis la mise en service du nouveau stade (concerts, événements sportifs hors football, accueil de conventions, séminaires *BtoB* et événements corporate, visites du stade, etc...). Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base de la réalisation des prestations.

Ventilation des produits d'activités hors trading joueurs

Ventilation des produits par nature d'activité

La ventilation des produits d'activités s'analyse comme suit :

(en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Droits marketing et TV /LFP-FFF	16 097	17 341
Droits marketing et TV / UEFA	14 448	26 872
Billetterie	14 103	1 852
Partenariats- Publicité	17 415	16 434
Events	3 788	421
Produits de la marque (1)	9 106	7 076
Produits des activités	74 957	69 997

Les droits TV LFP/FFF correspondent à la 13^{ème} place du Championnat de France au 31 décembre 2021 (contre 1^{ère} place en N-1) et tiennent compte d'un reliquat au titre de la saison 2020/2021 pour 1,9 M€.

Les revenus des droits TV UEFA correspondent au parcours de l'Olympique Lyonnais dans la phase de groupe en Europa League. Les droits TV UEFA du 1^{er} semestre 2020 correspondaient aux revenus associés au 8^{ème} de finale retour contre la Juventus et « Final 8 » de la Ligue des Champions 2019/2020 qui s'est terminée en août 2020 à huis clos.

La forte progression de l'activité Billetterie s'explique par le retour du public au Groupama Stadium, l'absence de jauge et la participation à l'Europa League.

Les revenus de Partenariats-Publicité enregistrent une légère progression bénéficiant notamment des nouveaux contrats ou de partenariats.

Le Groupe a pu reprendre son activité Events avec un retour proche du niveau pré-covid malgré un ralenti en décembre (limitation des rassemblements).

Enfin, les produits de la marque profitent du retour du public au stade et de la réouverture des boutiques sur la totalité du semestre.

(1) Produits de la marque

(en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Produits dérivés	6 248	5 021
Produits liés à l'image	312	366
Autres	2 547	1 689
Produits de la marque	9 106	7 076

Ventilation des produits par pays

(en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Groupe OL France	72 831	69 391
Groupe OL États-Unis	2 126	606
	74 957	69 997

Note 4.2 : Plus-value sur cessions de joueurs

Les cessions de contrats joueurs (cessions d'immobilisations incorporelles) ne constituent pas du chiffre d'affaires et sont présentées sur une ligne spécifique libellée « plus-value s/ cessions de joueurs ».

Produits de cession des contrats joueurs

Les produits de cessions des contrats joueurs sont enregistrés à la date d'homologation de la convention de mutation définitive qui correspond à la date de transfert du contrôle. Au cas où l'homologation ne s'applique pas, c'est la date à laquelle la Ligue a été prévenue de la signature de la convention de mutation qui est retenue. Les compléments de prix éventuels sont comptabilisés lorsque la condition suspensive est réalisée. Si la condition suspensive n'est pas réalisée, le complément de prix figure en engagement hors bilan.

Les contrats clients ne comportent pas de composante financement, à l'exception des créances liées aux règlements des contrats de cessions joueurs (règlements sur 1 à 5 ans). L'impact de l'actualisation de ces créances est non significatif sur les exercices présentés.

(en K€)	31/12/2021	31/12/2020
TERRIER Martin	475	12 000
MARCAL Fernando		1 950
SOLET Oumar	389	3 997
TETE Kenny		3 000
TRAORE Bertrand		15 874
GOUIRI Amine		7 000
TATARUSANU Ciprian		500
KITALA		300
ANDERSEN Joachim	16 625	1 000
REINE ADELAIDE Jeff		497
DIAZ Mariano		626
MENDY Ferland		1 536
TOLISSO Corentin		3 491
D'ARPINO Maxime		45
PJANIC Miralem		951
GONALONS Maxime		200
LOVREN Dejan	9	145
KOLODZIECJAK Thimothée		112
LUCAS Jean	8 721	
CORNET Maxwell	11 489	
BARD Melvin	3 000	
MARTINS PERREIRA Christopher	245	
GHEZZAL Rachid	146	
MAOLIDA Myziane	77	
BELFODIL Ishak	8	
Divers	2	65
Produits de cessions des contrats joueurs	41 184	53 289

(en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Produits de cessions des contrats joueurs	41 184	53 288
Valeur résiduelle des contrats joueurs	-20 872	-14 039
Plus-value sur cession de joueurs	20 313	39 249

Note 4.3 : Créances clients et actifs liés aux contrats clients

Créances clients et actifs liés aux contrats clients

Les créances sont valorisées initialement à la juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Ces créances sont actualisées si elles ont une échéance supérieure à 6 mois. Le taux utilisé pour l'actualisation est le taux Euribor et/ou BTAN correspondant à l'échéance de la créance.

Les principaux clients (chiffre d'affaires > 10% du total consolidé) sont la Ligue de Football Professionnel, et la régie commerciale Lagardère Sports.

Les provisions sur les créances clients sont constatées pour tenir compte des pertes attendues, conformément aux principes définis par la norme IFRS9 selon la méthodologie suivante :

- Clients douteux (clients pour lesquels il existe un risque élevé de défaillance) : provision au cas par cas.
- Clients pour lesquels des indices de pertes de valeur ont été identifiés (retards règlement, litiges, ...) : provision individuelle en cas de retard supérieur à 12 mois.
- Clients sans indices de pertes de valeur à la date de clôture : une provision pour pertes attendues est constatée au cas par cas, en tenant compte d'informations quantitatives et qualitatives (ex : informations sur le client, notation du client, ...). En pratique, aucune provision n'a été constatée, la probabilité pour risques de défaut étant considérée comme non significative.

Le détail s'analyse comme suit :

(en K€)	31/12/2021	30/06/2021
Créances clients	16 586	22 947
Provisions clients	-93	-121
Créances clients et actifs sur contrats clients	16 492	22 826

(en K€)	31/12/2021	30/06/2021
Créances sur contrats joueurs	18 703	43 093
Provisions sur contrats joueurs		
Créances contrats joueurs nettes	18 703	43 093
dont part à moins d'un an	10 207	22 275
dont part à plus d'un an	8 496	20 818

Les créances sur contrats joueurs s'analysent comme suit :

(en K€)	31/12/2021		30/06/2021	
	courant	non courant	courant	non courant
Créances sur cessions intervenues en 2017/2018	3 000		3 000	
Créances sur cessions intervenues en 2019/2020				14 000
Créances sur cessions intervenues en 2020/2021	418	285	19 275	6 818
Créances sur cessions intervenues en 2021/2022	6 789	8 211		
Total créances contrats joueurs brutes	10 207	8 496	22 275	20 818
	18 703		43 093	

Le montant de ces créances contrats joueurs comprend principalement le solde des cessions intervenues en 2017/2018 (3 M€ pour A. Lacazette), et en 2021/2022 (dont 8,5 M€ pour J. Lucas).

L'impact de l'actualisation, au 31 décembre 2021 et au 30 juin 2021, des créances sur contrats joueurs est non significatif.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 n'a pas conduit à une augmentation du risque client en termes de pertes constatées ou attendues.

Note 4.4 : Stocks

Selon la norme IAS 2 - Stocks, le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les frais de transport, de manutention, et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition des marchandises, moins les rabais commerciaux, remises, escomptes financiers.

Les stocks de marchandises sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré. Cette valeur est comparée à la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé des produits). Le stock est évalué à la plus faible des deux valeurs. Le cas échéant, une provision est constatée pour les articles obsolètes, défectueux ou à rotation lente. L'analyse effectuée n'a pas conduit à constater de dépréciations complémentaires du fait de la pandémie.

Les stocks d'OL Groupe proviennent de l'activité de la Business Unit Merchandising. Ces stocks sont uniquement composés de marchandises.

(en K€)	31/12/2021	30/06/2021
Stocks	3 305	3 020
Provisions stocks	-129	-158
Stocks nets	3 176	2 863

Note 4.5 : Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants et comptes de régularisation s'analyse comme suit :

(en K€)	31/12/2021	30/06/2021
État taxes sur le chiffre d'affaires	6 064	10 513
Créances d'impôt	1 055	826
Autres créances fiscales (1)	550	11 215
Créances sociales (2)	6 322	1 865
Autres actifs courants (3)	15 216	10 549
Comptes de régularisation	3 411	2 416
Total autres actifs courants	32 618	37 384
Provisions sur autres actifs		
Montants nets autres actifs	32 618	37 384

(1) Le montant au 30 juin 2021 incluait les aides à percevoir de l'État, principalement l'aide aux coûts fixes de 10 M€ qui a été encaissée au cours de ce semestre.

(2) Dont 6,2 M€ correspondant au solde de l'aide à recevoir relative aux charges sociales (cf. note 5.2).

(3) La variation au 31 décembre 2021 s'explique par les créances dues titre de la participation des phases de poule de l'Europa League pour 4,7 M€.

Note 4.6 : Autres passifs courants

(en K€)	31/12/2021	30/06/2021
Fournisseurs	31 388	31 432
Dettes fiscales et sociales	24 216	37 003
<i>dont : dettes fiscales</i>	<i>9 499</i>	<i>10 452</i>
<i>dont : dettes sociales</i>	<i>14 717</i>	<i>26 551</i>
Autres passifs courants et comptes de régularisation	41 949	42 222
<i>dont : dettes sur immobilisations et autres dettes</i>	<i>16 811</i>	<i>10 455</i>
<i>dont : avoir clients</i>	<i>4 757</i>	<i>22 035</i>
<i>dont : produits constatés d'avance</i>	<i>20 381</i>	<i>9 732</i>
Total passifs courants	97 553	110 657

La variation des dettes sociales s'explique par l'annulation du plan d'apurement de l'Urssaf suite à l'obtention de l'aide sur l'exonération des charges sociales et de l'aide au paiement (cf. note 5.2).

La variation des avoirs clients s'explique par l'utilisation des avoirs émis par le Groupe suite à la crise sanitaire.

Les produits constatés d'avance liés principalement à la saisonnalité de certaines activités concernent les droits TV France pour un montant de 4,2 M€, les abonnements billetterie pour la deuxième partie de saison et des saisons suivantes pour 7,9 M€ et 4,4 M€ de recette billetterie correspondant aux conséquences des incidents survenus lors du match OL/OM (non joué et reporté) et du match OL/REIMS (joué à huis clos).

Note 4.7 : Participations dans les entreprises associées

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans l'état de la situation financière consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Méthode de la mise en équivalence

La méthode de mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une coentreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et, le cas échéant, dans les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Le *goodwill* lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

(en K€)	31/12/2021	30/06/2021
Position à l'ouverture	3 929	4 551
Dividendes		
Variation de périmètre	4	66
Autres		
Quote part dans les résultats des entreprises associées	17	-688
Dépréciation des titres		
Position à la clôture	3 950	3 929

Note 4.8 : Créance d'impôt sur les sociétés non courantes

La loi de finances rectificatives du 19 juillet 2021 a assoupli le mécanisme de report en arrière des déficits (carry-back) en permettant aux entreprises le cas échéant de reporter sur option leur déficit constaté au titre du premier exercice clos entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021 sur le bénéfice déclaré lors des trois derniers exercices précédents, et ce, sans plafonnement.

Dans ce poste figure donc une créance d'impôt sur les sociétés au titre de la demande de report en arrière des déficits (carry-back) pour 1 197 K€ constaté au 30 juin 2021.

Cette créance pourra être utilisée pour le paiement de l'IS jusqu'au 30 juin 2026 et sera remboursée au terme de ce délai si elle n'a pas été utilisée.

NOTE 5 : CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

Note 5.1 : Effectifs

L'effectif moyen se répartit dans les sociétés du Groupe comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Olympique Lyonnais Groupe	128	125
Olympique Lyonnais SAS	253	246
OL Association	141	142
OL Production	1	1
OL Reign	28	19
Total	550	533

Note 5.2 : Charges de personnel

(en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Masse salariale	-54 053	-64 222
Charges sociales	19 184	-21 253
TOTAL	-34 869	-85 474

Dans le cadre des mesures gouvernementales visant à soutenir les secteurs les plus durement affectés par la crise sanitaire, le Groupe OL a pu activer l'aide sur l'exonération des charges sociales et l'aide au paiement qui ont permis de constater dans les comptes de ce semestre une annulation des charges Urssaf à hauteur de 37,1 M€ dont 32,1 M€ se rapportant à des charges des exercices antérieurs. Le plan d'apurement Urssaf mis en place sur l'exercice dernier a donc été annulé et une créance de 6,2 M€ reste à imputer sur les futurs règlements Urssaf (cf notes 4.5 et 4.6).

La diminution de la masse salariale s'explique par l'impact des primes variables plus importantes au 31 décembre 2020 du fait du classement en championnat et du parcours en ½ finale de Ligue des Champions en août 2020.

Note 5.3 : Rémunérations de l'équipe de Direction

La rémunération de l'équipe de Direction se décompose ainsi :

- Avantages à court terme (hors part patronale) :
 - Pour un montant de 1 439 K€ (dont 963 K€ de part fixe, 458 K€ de part variable, 17 K€ d'avantages en nature, c'est-à-dire une mise à disposition de véhicules pour les dix membres de l'équipe.
 - Au 31 décembre 2020, ils s'élevaient à 1 518 K€ pour l'équipe de direction (neufs membres).

Le Président-Directeur Général ne perçoit aucune rémunération de la Société OL Groupe à l'exception, le cas échéant, de jetons de présence.

Il est précisé que le Président-Directeur Général d'OL Groupe perçoit une rémunération au titre de ses activités professionnelles au sein de la société Holnest, holding d'animation et d'investissements.

Note 5.4 : Engagements de retraite

(en K€)	31/12/2021	30/06/2021
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	2 457	2 341
Coûts financiers	10	17
Coûts des services rendus dans l'exercice	137	305
Prestations versées/attendues	-2	-68
Impact changement méthode de calcul	-282	
Amendement du régime		
Valeur actualisée projetée des engagements à la clôture	2 319	2 595
Écart actuariel de l'exercice		-138
Valeur actualisée des engagements à la clôture	2 319	2 457

Les mouvements ont été constatés en tenant compte de l'application de la décision de l'IFRS IC sur la norme IAS 19.

Pour rappel, jusqu'à maintenant les droits à prestations étaient étalés sur l'ensemble de la carrière du salarié, au prorata de son ancienneté. L'IFRIC a considéré, dans son commentaire, que l'engagement devait être constitué uniquement sur les années de services précédant le départ en retraite au titre desquelles le salarié génère un droit à l'avantage. Il n'y a donc pas de modification du calcul des droits à la date de la retraite, mais une modification des modalités d'étalement de la charge sur la période de service. Avec l'application de cette norme, l'attribution des droits à prestation sur la période s'étend de la date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation, jusqu'à la date de départ à la retraite.

Cette décision est en théorie applicable de manière rétrospective au 1^{er} juillet 2020. L'impact étant toutefois non significatif (0,3 M€) a été calculé au 1^{er} juillet 2021 et constaté directement en réserves.

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Note 6.1 : *Goodwill* et autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation, dont des avantages économiques futurs sont attendus par l'entreprise.

a) *Goodwills*

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3. La norme IFRS 3 révisée - Regroupement d'entreprises, est appliquée pour les nouvelles acquisitions à compter du 1^{er} juillet 2009.

Lors de la première consolidation d'une société, ses actifs et passifs sont évalués à la juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation globale à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en *goodwills*.

L'analyse des *goodwills* est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est

inférieur à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés, l'écart est immédiatement enregistré en résultat.

Selon la norme IFRS 3 - Regroupements d'entreprises et IAS 36 révisée, les *goodwills* ne sont pas amortis. S'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie, les *goodwills* font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément aux dispositions de la norme IAS 36 révisée (cf. ci-dessous pour la description des modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur).

b) Contrats joueurs

Les contrats relatifs à l'acquisition de joueurs répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle. Ils sont immobilisés pour leur coût d'acquisition actualisé si le différé de paiement est supérieur à 6 mois (le coût d'acquisition correspond à la valeur d'achat à laquelle s'ajoutent les frais accessoires et coûts directement attribuables). Le taux utilisé pour l'actualisation est le taux Euribor et/ou BTAN correspondant à l'échéance de la dette.

Le contrat est immobilisé à partir de la date à laquelle le Groupe considère effectif le transfert de propriété ainsi que le transfert des risques. Ces conditions sont jugées remplies à la date d'homologation du contrat ou à la signature de la convention de transfert s'il n'y a pas d'homologation.

Les contrats joueurs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat initial (en général de 3 à 5 ans). En cas de signature d'un avenant, les frais externes y afférents sont immobilisés et l'amortissement est calculé sur la nouvelle durée résiduelle qui tient compte de la prolongation du contrat.

Les compléments de prix prévus au contrat intègrent, dans la plupart des cas, des conditions de réalisation. Ces compléments sont inscrits à l'actif lorsqu'il existe une forte probabilité de devoir les payer. Dans le cas contraire, les compléments sont mentionnés en engagements hors bilan et sont immobilisés lors de la réalisation des conditions.

Particularités de certains contrats

Certains contrats peuvent prévoir la rétrocession d'une partie de l'indemnité de transfert future. Cette rétrocession peut être versée au joueur cédé, à son agent ou au club d'origine du joueur. Lors du transfert, si ces rétrocessions sont versées au joueur, elles sont enregistrées en charges de personnel. Si elles sont versées à l'agent ou au club elles viennent diminuer le produit de cession des contrats joueurs.

Pour les contrats existants à la clôture, qui prévoient un montant fixe de rétrocession, il est mentionné en engagements hors bilan. Si ce montant se calcule en pourcentage de l'indemnité de mutation ou de la plus-value réalisée, aucun chiffrage ne peut être fait.

Dépréciations des actifs non financiers liés aux actifs contrats joueurs

Les actifs à durée de vie définie, tels que les contrats joueurs, font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il apparaît des indices de pertes de valeur. Une dépréciation complémentaire (au-delà de l'amortissement comptabilisé) est alors constatée pour tenir compte de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

Les tests de dépréciation sont menés en prenant en compte notamment les trois étapes suivantes :

- Dans le cas d'une intention de cession du contrat joueur, le prix de cession estimé ou connu, net des frais de cession, est comparé à la valeur nette comptable du contrat ; une dépréciation peut alors éventuellement être constatée ;
- Dans le cas de la survenance d'un événement de nature à remettre en cause la durée d'utilité du contrat (fin de contrat anticipée du joueur, invalidité irréversible...), un amortissement accéléré prospectif peut alors être comptabilisé ;
- Détermination d'indices de perte de valeur à deux niveaux :
 - Au niveau de l'équipe, sa valeur d'utilité est appréciée de façon globale en comparant les *cash-flows* actualisés du Club avec la valeur nette comptable de l'ensemble des contrats joueurs,
 - Au niveau des joueurs dans cette équipe, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur (divers critères sont utilisés dont l'inscription du joueur sur les feuilles de match...).

Les *cash-flows* utilisés pour élaborer ces tests sont établis selon plusieurs scénarii définis par la Direction, tenant compte d'hypothèses de participation à des compétitions européennes, à un classement en haut de tableau du championnat de Ligue 1 et à une poursuite du plan de cession de contrats joueurs.

Au 31 décembre 2021, un amortissement accéléré des contrats joueurs a été comptabilisé à hauteur de 0,5 M€.

c) Droits télévisuels différés

Ils ont été évalués initialement à la juste valeur et ne sont pas amortis. Par la suite, à la clôture de chaque exercice, un test de dépréciation est effectué.

d) Logiciels acquis

Ils font l'objet d'un amortissement sur une durée de 3 à 5 ans.

e) Tests de dépréciation des actifs du Groupe

Dans le contexte de l'environnement sanitaire qui reste complexe (cf. faits marquants), la société a réalisé des tests de dépréciation selon les mêmes modalités que pour les derniers comptes annuels. La mise en œuvre de ces tests n'a pas conduit à constater de dépréciation dans le contexte où la valeur recouvrable de ces actifs est nettement supérieure à leurs valeurs comptables.

Les tests ont été réalisés conformément à la méthode décrite dans l'annexe aux comptes annuels. Les tests ont été réalisés avec un taux d'actualisation de 9,1% contre 8,7% au 30 juin 2021.

Goodwills

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Olympique Lyonnais SASU	1 866			1 866
OL Reign	53			53
TOTAL	1 919	0	0	1 919

Autres immobilisations incorporelles

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/2021	Augmentations	Augmentations par virement	Diminutions par virement	Cessions	31/12/2021
Concessions, Brevets et droits TV	3 465	461	44			3 970
-dont actifs liés aux droits d'utilisation	124					124
Amort Concessions, Brevets	-2 018	-349				-2 367
-dont actifs liés aux droits d'utilisation	-57	-29				-86
Autres immobilisations incorporelles	1 447	112	44		0	1 603

Immobilisations incorporelles - Contrats joueurs

Contrats joueurs : flux de l'exercice

Les flux de l'exercice s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/2021	Augmentations	Augmentations par virement	Diminutions par virement	Cessions	31/12/2021
Contrats joueurs	262 232	8 258			-59 963	210 527
Contrats joueurs en cours						
Amortissement contrats joueurs (1)	-125 868	-24 511			37 812	-112 567
Dépréciation contrats joueurs (2)						
Contrats joueurs	136 364	-16 253	0	0	-22 151	97 960

(1) L'analyse menée conduit à réviser la durée d'utilité d'un contrat suite à sa résiliation post clôture

(2) Les tests de dépréciation effectués sur les contrats joueurs n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater sur la période. Aucune dépréciation n'avait été constatée à l'ouverture.

Échéancier des contrats joueurs

L'échéancier (en valeur nette comptable) des contrats joueurs se présente comme suit :

(en K€)	Valeur nette au 31/12/21	Valeur nette au 30/06/21
Contrats à échéance 2022	2 727	5 445
Contrats à échéance 2023	17 892	25 315
Contrats à échéance 2024	57 350	83 474
Contrats à échéance 2025	19 990	22 130
Total contrats joueurs	97 960	136 364

Note 6.2 : Immobilisations corporelles

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et coûts directement attribuables). Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

En application de la norme IAS 16, les constructions ont fait l'objet d'une approche par composants.

Le Groupe n'utilise pas la juste valeur pour déterminer la valeur recouvrable des actifs non financiers, à l'exception des actifs destinés à être cédés.

Les amortissements pour dépréciation ont été calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation attendue par le Groupe :

• Constructions (dont baux emphytéotiques)	25 à 50 ans
• Agencements et aménagements des constructions	3 à 10 ans
• Matériel informatique	3 ans et 4 ans
• Matériel de bureau	5 ans
• Mobilier de bureau	8 ans
• Matériel et outillage	5 ans
• Matériel de transport	3 à 5 ans

Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives ou non déterminables de manière fiable.

Conformément à la norme IAS23, le coût des emprunts directement attribuable à leur construction est inclus dans le coût des immobilisations.

Les subventions d'investissement, et notamment celle de 20 M€ qui a été attribuée au cours de l'exercice clos au 30 juin 2012 dans le cadre du financement du stade, sont comptabilisées en produits constatés d'avance et étalées sur la durée d'amortissement du stade.

b) Contrats de locations

Règles de comptabilisation des contrats de location depuis le 1^{er} juillet 2019, par application de la norme IFRS 16 :

La norme IFRS 16 ne fait plus la distinction côté preneur entre contrats de location-financement et contrats de location simple, telle que précédemment définie par la norme IAS 17.

Les contrats de location sont des contrats de location (ou des contrats qui contiennent un contrat de location) qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Les contrats de location qui répondent à cette définition sont comptabilisés selon les modalités définies ci-dessous, sauf dans les cas d'exemptions prévus par la norme (durée des contrats inférieure à 12 mois, et/ou biens sous-jacents de faible valeur).

En pratique, l'analyse a conduit à retraiter principalement les contrats de location immobilière. Pour les contrats non retraités en tant que contrats de location, les loyers sont maintenus en charges opérationnelles.

Pour les contrats qui rentrent dans le champ de la norme IFRS 16, les règles de comptabilisation sont présentées ci-après.

À la date de début du contrat, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier au titre d'une obligation locative. L'actif et le passif sont présentés sur une ligne distincte du bilan.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés, sur la durée du contrat.

La valeur actualisée est déterminée en utilisant le taux d'emprunt marginal calculé pour chaque pays, en fonction de la durée du contrat. Le taux d'emprunt marginal correspond à un taux qui tient compte du profil de versement des loyers.

La durée d'un contrat de location est la période exécutoire, qui correspond à la période non résiliable, augmentée de toute option de prolongation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer, et de toute option de résiliation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

En pratique, les durées retenues pour les principaux contrats de location immobilière correspondent :

- À une période exécutoire de 9 ans (baux commerciaux 3/6/9) : période non résiliable de 3 ans et certitude d'exercer les options de prolongation après 3 et 6 ans.

Il n'existe pas de clauses de résiliation anticipée dans les différents baux, et il n'existe pas de clauses susceptibles d'amener les bailleurs à verser au Groupe une indemnité plus que non significative, en cas de non-renouvellement du bail à la fin de la période non résiliable.

Les paiements de loyers correspondent aux paiements fixes, aux paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et aux prix d'exercice des options d'achats que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer. En pratique, l'essentiel des loyers sont fixes, il n'y a pas d'options d'achats et il n'y a pas de pénalités plus que significatives en cas de résiliation du bail à l'initiative du bailleur.

Impôts différés

Dans l'attente de la confirmation par l'IFRIC, le Groupe a fait le choix de constater un impôt différé sur le retraitement des contrats de location (sauf en cas d'impact non significatif).

L'actif lié au droit d'utilisation est évalué selon le modèle du coût comme suit : le coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative. Aucune perte de valeur et aucune réévaluation de l'obligation locative n'a été constatée.

En l'absence d'option d'achat, les actifs liés au droit d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat telle que définie ci-dessus. Les agencements liés aux contrats de location sont amortis sur la durée du contrat, sauf s'il existe un faisceau de présomptions montrant que l'actif sous-jacent sera utilisé sur une période supérieure à la durée du contrat.

Le Groupe n'a pas identifié de situations où il est bailleur, ni de situations de cession-bail.

Tests de dépréciation

L'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier d'actifs liés aux contrats de location qui seraient à tester indépendamment d'une UGT.

Dans l'attente des précisions attendues sur les modalités pratiques de réalisation des tests de dépréciation intégrant le retraitement d'IFRS 16, et compte tenu des nombreuses difficultés pratiques identifiées, les tests de dépréciation ont été réalisés d'une part, avant IFRS 16, d'autre part, de manière approchée en intégrant dans la valeur comptable de l'UGT l'actif lié au droit d'utilisation et la dette liée à l'obligation locative, sans modification du calcul des flux de trésorerie prévisionnels.

Il est à noter qu'il n'existe pas d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable était proche de la valeur nette comptable au 31 décembre 2021, et comprenant des contrats de location.

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/2021	Augmentations	Augmentations par virement	Diminution par virement	Diminutions	31/12/2021
Constructions et aménagements	445 067	517	207		-1 960	443 831
-dont actifs liés aux droits d'utilisation	20 753				-406	20 347
En cours de construction Stade (1)	2 085	313		-101	-1 668	629
En-cours Groupama OL Training Center	49	130		-123	-2	54
En-cours Groupama OL Academy	0					0
En-cours Arena	6 944	5 700				12 644
En-cours OL Vallée	34				-34	0
En-cours développements informatiques	61	39		-44		56
Matériels et équipements	16 485	2 373	17		-274	18 601
-dont actifs liés aux droits d'utilisation	5 285	1 924			-222	6 987
Montants bruts	470 725	9 072	224	-268	-3 938	475 815
Constructions et aménagements	-98 917	-8 635			886	-106 665
-dont actifs liés aux droits d'utilisation	-18 186	-709			589	-18 306
Matériels et mobiliers	-7 468	-1 161			119	-8 511
-dont actifs liés aux droits d'utilisation	-1 061	-476			105	-1 432
Amortissements	-106 384	-9 796			1 005	-115 175
Montants nets	364 342	-724	224	-268	-2 933	360 641

(1) L'encours lié au Groupama Stadium correspondant aux droits à bâtir non cédés a été totalement soldé sur la période à la suite de la vente du dernier terrain pour le projet All In Tennis Academy.

Note 6.3 : Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

6.3.1 : Engagements liés aux joueurs

Engagements données liés aux joueurs

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/2021	30/06/2021
Engagements conditionnés pris envers des clubs liés aux acquisitions de contrats joueurs (1)	11 025	12 550		23 575	21 975
Engagements conditionnés pris envers des agents liés aux contrats joueurs (2)	1 237	189		1 426	1 820
Engagements conditionnés pris envers les joueurs et staff dans le cadre des contrats joueurs (3)				0	0
Total	12 262	12 739	0	25 001	23 795

(1) Les engagements pris envers des clubs dans le cadre des contrats joueurs correspondent principalement à des compléments d'indemnités de mutation à verser dans le futur. Ces engagements sont généralement conditionnés par la présence des joueurs au sein de l'effectif du Club, et par l'atteinte de performances sportives précises.

(2) Les engagements pris dans le cadre des contrats joueurs envers des agents sont généralement conditionnés par la présence des joueurs au sein de l'effectif du Club, et concernent uniquement les agents de joueurs ne figurant pas à l'actif du bilan.

(3) Les engagements pris dans le cadre des contrats de travail avec les joueurs et le staff sont généralement conditionnés par la présence des joueurs au sein de l'effectif du Club, et par l'atteinte de performances sportives précises. Ils correspondent à un montant maximum engagé, sous hypothèse de la réalisation de toutes les conditions afférentes.

Les joueurs faisant l'objet d'un prêt avec option d'achat réintégreront l'effectif en cas de non-levée de cette option en fin de prêt. Dans le cadre de l'acquisition de contrats joueurs, des engagements calculés sur la base d'un pourcentage de montant de l'éventuelle cession ultérieure de ces contrats ont été pris vis-à-vis de certains clubs ou joueurs (cf. note 6.1).

Il n'y a pas de caution bancaire en garantie de dette sur contrats joueurs au 31 décembre 2021.

6.3.2 : Engagements liés au Groupama Stadium

Engagements liés au refinancement de la quasi-totalité des dettes bancaires et obligataires du Groupe signé le 30 juin 2017

Dans le cadre du refinancement de la quasi-totalité des dettes bancaires et obligataires, il a été décidé, à compter de la date de signature (soit le 30 juin 2017), la mise en place des engagements suivants :

- Engagements donnés par certaines entités du Groupe représentés par des sûretés réelles pour un montant total maximum de 271,5 M€, correspondant à l'ensemble de la dette contractée.
- Engagements donnés par certains membres du Groupe représentés par des engagements de signature pour un montant total maximum de 287 M€ (substitutifs et non cumulatifs avec les engagements garantis par des sûretés réelles ci-dessus).

Covenants sur OL SASU

Le Groupe doit maintenir trois types de ratios applicables à l'ensemble des instruments de dettes souscrits dans le cadre du refinancement global des dettes du Groupe (incluant les dettes bancaires et obligataires long terme). Pour plus de détails, se référer à la note 11.4. "Refinancement de la quasi-totalité des dettes bancaires et obligataires au 30 juin 2017".

Engagements liés au financement de la construction du Groupama OL Training Center et de la Groupama OL Academy

Le Groupe a finalisé, lors de l'exercice 2016/2017, la construction du Centre d'Entraînement professionnel masculin et féminin sur le site de Décines (inauguré le 10 octobre 2016) et du Centre de Formation à Meyzieu (inauguré le 27 octobre 2016).

Dans ce cadre, OL Groupe et OL Association ont signé, le 12 juin 2015, un contrat de crédit d'un montant global de 14 M€ avec Groupama Banque (devenu Orange Bank début 2017). Ce crédit bancaire, d'une durée de 10 ans, a été affecté au financement partiel des nouveaux Centre d'Entraînement et Centre de Formation, qui ont représenté un investissement total de l'ordre de 30 M€. Ces 30 M€ ont été financés par (i) le crédit bancaire Groupama, (ii) deux contrats de location-financement pour 3,6 M€ et (iii) une subvention de 1,3 M€ (Conseil Régional). Le solde a été financé sur les fonds propres d'OL Groupe.

Le Groupe a, par ailleurs, contracté les engagements suivants dans le cadre de la construction des Centres de Formation et d'Entraînement :

- Hypothèque sur le Centre de Formation pour 14 M€ (échéance à plus de 5 ans).
- Cession des créances de *namings* Groupama Rhône-Alpes Auvergne et de partenariat OLA : le montant opposable au 31 décembre 2021 est de 4,3 M€.

6.3.3 : Autres engagements

Autres engagements reçus

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/2021	30/06/2021
Clause de retour à meilleure fortune			979	979	1 204

Un abandon de créance via le compte courant avait été constaté dans les comptes en faveur de Lyon Asvel Féminin au 30 juin 2021 pour un montant de 1 204 K€ avec réinscription en compte courant de la somme abandonnée en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été déclenchée à hauteur de 225 K€.

Engagements reçus liés aux joueurs

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/2021	30/06/2021
Engagements liés aux cessions de contrats joueurs sous conditions suspensives (1)	21 809	15 700		37 509	38 109
Total	21 809	15 700	0	37 509	38 109

(1) Les engagements liés aux cessions de contrats joueurs incluent les engagements pris dans le cadre de contrats de transfert prévoyant la rétrocession conditionnée après le transfert de sommes versées au Club en cas de réalisation de performances.

Autres engagements donnés

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/2021	30/06/2021
Prestations de services à payer	10 647	33 491	45 126	89 264	95 797
Autres engagements donnés	2 375	2 230	221	4 826	6 144
Total	13 022	35 721	45 347	94 090	101 941

Les engagements donnés correspondent à des engagements et/ou cautions donnés dans le cadre de contrats de prestations de services. Il s'agit de contrats de prestations de services n'octroyant pas un droit d'utilisation d'un actif sous-jacent.

NOTE 7 : AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Conformément à la norme IAS 37, les provisions comptabilisées sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants. Une provision est constituée notamment chaque fois que les organes de Direction du Groupe ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un évènement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue. Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue du terme du risque. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées, si l'impact est significatif.

Il s'agit principalement de provisions pour litiges. Les provisions et notamment les provisions relatives aux litiges prud'homaux, sont évaluées selon la meilleure estimation de la Direction, en fonction du risque attendu et estimé en lien avec les conseils du Groupe.

Note 7.1 : Provisions pour risques hors incertitudes fiscales

(en K€)	30/06/2021	Augmentations	Diminutions		31/12/2021
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litiges et contentieux	458	177	-295	-61	280
Provisions pour autres risques	8				8
Total	466	177	-295	-61	288

Les provisions sont à moins d'un an et correspondent à la couverture des risques sociaux et commerciaux.

L'application de l'interprétation IFRIC 23 n'a pas conduit à constater de provisions pour incertitudes fiscales. Le cas échéant, les provisions seraient désormais constatées en passifs pour impôts exigibles.

Note 7.2 : Autres passifs éventuels

Le Groupe n'a pas identifié de passif éventuel au 31 décembre 2021.

Note 7.3 : Dotations aux amortissements et provisions nettes

(en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations sur actif immobilisé corporel et incorporel	-9 752	-11 115
Dotations nettes pour indemnités de départ à la retraite	-134	
Dotations nettes aux autres provisions pour risques	22	-723
Dotations sur provisions nettes sur actif circulant	49	628
Dotations exceptionnelles sur provisions sur immobilisations	149	
Dotations sur actif immobilisé : contrats joueurs	-24 140	-28 803
Dotations aux provisions sur contrats joueurs		
TOTAL	-33 805	-40 013

NOTE 8 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Note 8.1 : Actifs financiers non courants

Le Groupe classe ses actifs financiers non courants selon les catégories suivantes : Participations et créances rattachées - Autres actifs financiers (essentiellement SICAV nanties, subvention, dépôt et cautionnement, et retenues de garanties), ainsi que les créances contrats joueurs et les créances d'impôt à plus d'un an.

La norme IFRS 9 "Instruments financiers" a modifié le traitement comptable des titres de participation et leur réévaluation en résultat ou sur option en capitaux propres en autres éléments du résultat global. Le Groupe OL a retenu l'option "capitaux propres". Ce classement reflète les objectifs de détention de ces participations qui n'ont pas vocation de placement de trésorerie, mais d'investissement en lien avec la stratégie du Groupe.

Pour les titres non cotés, en l'absence d'évènements particuliers, leur coût d'acquisition est considéré comme la meilleure estimation possible de la juste valeur.

Les flux de l'exercice s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Autres actifs financiers	7 602	519		8 121
Montants bruts	7 602	519	0	8 121
Dépréciations				
Montants nets	7 602	519	0	8 121

Note 8.2 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Détail de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Elle comprend les liquidités et les comptes courants bancaires.

Dans le cas de SICAV nanties, ces valeurs sont reclassées en autres actifs financiers (courants et non courants). Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

(en K€)	31/12/2021	30/06/2021
Disponibilités	37 727	69 869
Total	37 727	69 869

Il n'y a pas de placements donnés en garanties ou soumis à restrictions.

Note 8.3 : Dettes financières courantes et non courantes

a) Dettes financières non courantes

Les emprunts sont classés en passifs non courants, sauf quand leur échéance est inférieure à 12 mois, auquel cas ils sont classés en passifs courants. Tous les contrats supportent intérêts.

Les dettes sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif tel que défini par la norme IFRS 9.

Compte tenu du contexte COVID-19 particulièrement impactant, le Groupe a demandé au cours du mois de novembre 2021, à ses prêteurs bancaires et obligataires, de renoncer à se prévaloir et donc d'exclure le respect des ratios financiers et des ratios de liquidité au 31 décembre 2021.

Le Groupe a reçu avant le 31 décembre, en réponse à sa demande d'exclusion du respect des ratios financiers et de liquidités au 31 décembre 2021, une confirmation écrite de ses prêteurs d'un "Covenant Holiday". Ce *Covenant Holiday* confirme l'exclusion des clauses de défaut à la date de test du 31 décembre 2021. En date du 31 décembre, la société n'a donc pas l'obligation de se conformer aux ratios financiers et de liquidités stipulées dans le contrat de crédit.

En l'absence d'application de la clause de défaut au 31 décembre 2021, le Groupe OL a présenté la dette financière en passif non-courant conformément aux dispositions contractuelles.

La description détaillée des clauses attachées aux contrats de crédit est donnée en note 11.3.

b) Détail des passifs financiers et autres passifs non courants

Les dettes financières courantes et non courantes ainsi que les passifs non courants sont détaillés comme suit :

(en K€)	31/12/2021	30/06/2021
Dettes financières courantes	12 832	12 101
<i>hors financement stade</i>	1 543	2 218
<i>hors financement stade liées aux obligations locatives</i>	1 945	1 876
<i>liées au financement stade</i>	9 344	7 956
<i>financement stade liées aux obligations locatives</i>		51
Dettes non courantes	335 948	362 686
Dettes financières - hors financement stade	178 155	177 687
<i>dont liées aux obligations locatives</i>	5 952	5 373
Dettes financières liées au financement stade	137 207	140 003
<i>dont LT</i>	86 736	89 629
<i>dont Obligataire stade</i>	50 471	50 374
<i>dont liées aux obligations locatives</i>	0	0
Autres passifs non courants	20 586	44 996
<i>dont PCA subvention CNDS</i>	16 236	16 482
<i>dont Swap emprunt LT</i>	60	81
<i>dont PCA subventions OL Académie et Musée</i>	2 025	2 146
<i>dont plan apurement dettes sociales (1)</i>	2 265	26 288
Total	348 780	374 787

(1) Suite à l'obtention de l'aide de l'État sur l'exonération des charges sociales et d'aide au paiement (cf note 5.2), le plan d'apurement mis en place avec l'URSSAF a été annulé pour les sociétés du Groupe du secteur S1 (OL Sasu et OL Association). Le solde restant correspond à la société OL Groupe qui ne pouvait pas bénéficier de cette aide.

Synthèse des dettes financières (rapprochement avec note 8.5)

(en K€)	31/12/2021	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Lignes de crédit (RCf)	-649		-649	
Emprunt Groupama OL Training Center et OL Academy	5 242	1 165	4 077	
PGE 1 et PGE saison	169 067	292	168 775	
Emprunt BPI				
Obligations locatives	7 897	1 945	3 673	2 279
Concours bancaires et autres dettes financières	86	86		
Dettes financières- hors financement stade	181 642	3 488	175 876	2 279
Emprunt LT	94 628	7 892	86 736	
Emprunt obligataire	51 923	1 452	50 471	
Obligations locatives				
Dettes financières liées au financement stade	146 551	9 344	137 207	0
Autres passifs non courants	20 586		5 993	14 593
Total 1	348 779	12 832	319 076	16 872
Total 2	348 779	12 832	335 948	

Les passifs **non courants** sont essentiellement constitués :

- Du produit constaté d'avance long terme comptabilisé au titre de la subvention d'investissement CNDS pour 16,2 M€ au 31 décembre 2021 (16,4 M€ au 30 juin 2021).

Pour rappel : les subventions d'investissement, et notamment celle de 20 M€ qui a été attribuée au cours de l'exercice clos au 30 juin 2012 dans le cadre du financement du Groupama Stadium, sont comptabilisées en produits constatés d'avance. Ces produits sont repris en résultat selon le plan d'amortissement du bien financé, à partir de la date d'exploitation du bien considéré.

Au 31 décembre 2021, le montant des dettes financières au bilan soumis à des taux variables s'élève à 269 M€ (272,1 M€ au 30 juin 2021) (PGE, PGE saison, emprunt LT, emprunts à taux variables et découverts), alors que le montant des dettes financières soumises à taux fixe s'élève à 59 M€ (57,6 M€ au 30 juin 2021).

c) Caution bancaire en garantie

Au 31 décembre 2021, il n'existe pas de caution bancaire non liée aux contrats joueurs.

d) Échéance des dettes financières liées aux contrats joueurs

(en K€)	31/12/2021	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Dettes sur contrats joueurs	44 947	32 386	12 561	

e) Dettes sur acquisitions

(en K€)	31/12/2021		30/06/2021	
	courant	non courant	courant	non courant
Dettes sur acquisitions intervenues en 2015/2016	900			900
Dettes sur acquisitions intervenues en 2017/2018	512		634	
Dettes sur acquisitions intervenues en 2018/2019	140		1 560	
Dettes sur acquisitions intervenues en 2019/2020	18 767	5 574	47 096	16 758
Dettes sur acquisitions intervenues en 2020/2021	7 969	165	11 355	8 168
Dettes sur acquisitions intervenues en 2021/2022	4 098	6 822		
Total dettes contrats joueurs	32 386	12 561	60 645	25 826
	44 947		86 471	

f) Passifs financiers non actualisés

Les flux contractuels non actualisés des passifs financiers (en valeur nominale), par date de maturité, sont les suivants :

(en K€) 31/12/21	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Emprunt obligataire stade		51 000	
Emprunt LT stade (1)	8 162	91 162	
PGE		169 036	
Ligne de crédit long terme et emprunts bancaires	1 356	4 222	
Ligne de crédit (1)			
Total	9 518	315 420	0

(1) Les en-cours ne comprennent pas les intérêts car ces dettes sont à taux variables.

Note 8.4 : Juste valeur des instruments financiers

Instruments de couverture

Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt sur le crédit bancaire long terme de 136 M€, l'Olympique Lyonnais SASU a maintenu, lors du refinancement du 30 juin 2017, le programme de couverture qui avait été mis en place pour le

financement initial du stade. Ce programme de couverture portait sur un montant nominal moyen d'environ 93,1 M€ jusqu'au 30 octobre 2020.

Passé cette échéance, un nouveau programme de couverture de 81 M€ a été souscrit sous la forme de CAP (garantie de taux plafond) jusqu'au 30 juin 2023, permettant de remplir les exigences du covenant de couverture prévue dans la documentation de crédit.

Juste valeur des instruments financiers

Le Groupe ne dispose que d'actifs (valeurs mobilières de placement) de niveau 1 (prix cotés sur un marché actif). Le niveau 2 (juste valeur déterminée à partir de données observables) concerne les contrats SWAP et contrats d'emprunt, et le niveau 3 (juste valeur déterminée à partir de données non observables sur un marché) n'est pas applicable sur les exercices présentés.

L'analyse effectuée conformément à la norme IFRS 13 n'a pas mis en évidence d'ajustements à appliquer au titre du risque de contrepartie (risque de non recouvrement des actifs financiers), ou au risque de crédit propre (risque lié aux passifs financiers).

La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories « extracomptables » prévues par la norme IFRS 9 et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs sont données dans le tableau ci-dessous (hors créances et dettes fiscales et sociales).

(en K€)	Niveau d'appréciation de la juste valeur	Actifs à la juste valeur par le résultat	Couverture de flux futurs	Créances et dettes, emprunts, au coût amorti	Valeur nette au 31/12/21	Juste valeur au 31/12/21
Créances sur contrats joueurs				18 703	18 703	18 703
Autres actifs financiers non courants				8 121	8 121	8 121
Clients				16 492	16 492	16 492
Autres actifs courants				15 216	15 216	15 216
Disponibilités	1	37 727			37 727	37 727
Actifs financiers		37 727	0	58 532	96 259	96 259
Emprunt obligataire stade	2			51 923	51 923	51 923
Emprunt LT stade	2			94 502	94 502	94 502
Autres dettes financières				181 769	181 769	181 769
Dettes sur contrats joueurs				44 947	44 947	44 947
Fournisseurs				31 388	31 388	31 388
Autres passifs non courants	2		60		60	60
Autres passifs courants				21 568	21 568	21 568
Passifs financiers		0	60	426 097	426 157	426 157

Note 8.5 : Endettement financier net de trésorerie

L'endettement financier net de trésorerie (ou trésorerie nette d'endettement selon le cas) comprend les dettes financières, la trésorerie et équivalent de trésorerie, ainsi que les dettes et créances sur contrats joueurs. L'endettement financier net s'élève à -316 711 K€ au 31 décembre 2021 (-303 299 K€ au 30 juin 2021).

en K€	31/12/2021 Total consolidé	30/06/2021 Total consolidé
Disponibilités et CRSD	37 727	69 869
Découverts	-4	-621
Trésorerie du tableau de flux de trésorerie	37 723	69 248
Emprunt obligataire stade	-51 923	-50 522
Emprunt stade	-94 502	-97 437
Dettes financières non courantes	-172 209	-172 314
Dettes financières courantes autres	-1 659	-1 596
Dettes financières liées aux obligations locatives	-7 897	-7 300
Endettement net de trésorerie globale	-290 467	-259 921
Créances sur contrats joueurs courantes	10 207	22 274
Créances sur contrats joueurs non courantes	8 496	20 819
Dettes sur contrats joueurs courantes	-32 386	-60 645
Dettes sur contrats joueurs non courantes	-12 561	-25 826
Endettement net de trésorerie, y compris créances et dettes joueurs	-316 711	-303 299

Note 8.6 : Résultat financier

(en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		6
Intérêts sur les lignes de crédits	-6 088	-5 925
Résultat de couverture de taux	-20	-431
Produits et charges d'actualisation des contrats joueurs		
Coût de l'endettement financier net	-6 108	-6 350
Dotations aux provisions nettes de reprises financières	157	0
Autres produits et charges financières	-1 822	-234
Autres produits et charges financiers	-1 665	-234
Résultat financier	-7 773	-6 584

Au 31 décembre 2021 le résultat financier est impacté par les frais de financement sans recours de créances joueurs à hauteur de 2 M€.

Aucun tirage de la ligne RCF n'a été effectué depuis août 2020.

Il est rappelé que les OSRANes ne génèrent pas de charges financières, le coupon étant rémunéré sous forme d'actions OL Groupe, livrées au moment du remboursement (cf. note 10.1).

Note 8.7 : Engagements liés au financement de l'exploitation du Groupe

Lignes de crédit, engagements de cautions et covenants

Ligne RCF

OL Groupe dispose de moyens de financement par l'intermédiaire d'une ligne RCF (*Revolving Credit Facility*) de 100 M€.

Cette ligne porte intérêt à un taux correspondant à l'Euribor de l'échéance du tirage + une marge négociée, et comporte des engagements usuels à ce type de contrats, au travers d'un package de sûreté globale affecté à l'ensemble des dettes courts et longs termes (271,5 M€).

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/2021	30/06/2021
Conventions bancaires, montant disponible		100 000		100 000	100 000
Dont utilisés sous forme de tirages				0	0

Au 31 décembre 2021, aucun tirage n'est effectué sur cette ligne de crédit.

PGE

Pour faire face aux impacts de la crise COVID et renforcer ses liquidités, le Groupe OL a souscrit, le 23 juillet 2020, à un premier PGE (Prêt Garanti par l'État) pour 92,6 M€. Suivant l'évolution des mesures du gouvernement, le Groupe OL a pu mettre en place le 18 décembre 2020 un second financement, le PGE « Saison » à hauteur de 76,4 M€ soit un total de 169 M€.

Les principales modalités de ces deux contrats sont similaires, à savoir :

- crédit "in fine" de 12 mois avec possibilité, à l'échéance de la 1^{ère} année, de transformation en crédit amortissable (échéance semestrielle) ;
- aucune garantie autre que celle donnée par l'État à hauteur de 90% (les 10% restants étant couverts par les banques) ;
- coût de la garantie de l'état fixée à 0,5% la 1^{ère} année, 1% en année 2 et 3,2% en année 4 à 6 ;
- intérêts de 0% la 1^{ère} année puis basés à partir de la 2^{ème} année sur le coût de refinancement des prêteurs (sans marge additionnelle) + Euribor.

Les accords relatifs à ces financements contiennent des engagements de l'Olympique Lyonnais SASU et des cas d'exigibilité anticipée, lesquels sont usuels pour ce type de financement (limitations en matière d'endettement supplémentaire, clauses de défauts croisés, stabilité de l'actionariat). Les PGE étant portés par les mêmes prêteurs que le Crédit Stade (Tranche A et RCF),

aucun ratio financier n'a été défini dans les contrats PGE (mais une clause de rendez-vous a été intégrée pour en ajouter dans le cas où le Crédit Stade venait à être remboursé en totalité avant la maturité des PGE).

D'autre part, conformément aux stipulations contractuelles initiales au terme des 12 mois de souscription, le Groupe OL a défini avec ses prêteurs :

- au printemps 2021, le plan d'amortissement de son 1^{er} PGE (92,6 M€) afin de pouvoir étaler après une nouvelle année de différé en capitale remboursement sur 4 années à partir de janvier 2023 ;
- à la sortie de l'été 2021, le plan d'amortissement de son 2^{ème} PGE (76,4 M€) afin de pouvoir étaler après une nouvelle année de différé en capital le remboursement sur 4 années à partir de juin 2023.

Covenants

- Le Groupe doit maintenir les 3 types de ratios financiers applicables à l'ensemble des instruments de dettes souscrits dans le cadre du refinancement global des dettes du groupe (incluant le RCF) (cf. note 11.3).

Autres engagements donnés dans le cadre du financement du Groupe

Emprunt bancaire de 3 M€

Dans le cadre du financement de ses activités, OL Groupe a contracté auprès de l'établissement financier BPI, au cours de l'exercice 2013/2014, un emprunt d'un montant nominal de 3 M€, d'une maturité de 7 ans, et dont la première échéance de remboursement est intervenue au 1^{er} juillet 2016. Cet emprunt est assorti d'une retenue de garantie de 150 K€.

NOTE 9 : IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Note 9.1 : Ventilation de l'impôt et preuve d'impôts

Ventilation de l'impôt

(en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Impôt exigible	247	0
Impositions différées	269	-487
Impôt sur les bénéfices	517	-487

Preuve d'impôt

(en K€)	31/12/2021	%	31/12/2020	%
Résultat brut avant impôts	-27 971		-49 948	
Impôt au taux de droit commun	7 412	-26,50%	13 985	-28,00%
Effet des différences permanentes	-201	0,72%	-195	0,39%
Crédits d'impôts	302	-1,08%	0	0,00%
Effet taux	279	-1,00%	-115	0,23%
Actif d'impôt non constaté sur pertes reportées	-7 461	26,67%	-15 952	31,94%
Divers	186	-0,66%	1 789	-3,58%
Impôt sur les bénéfices	517	-1,85%	-487	0,98%

Note 9.2 : Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés correspondant aux différences temporaires existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable à l'exception des *goodwills*.

Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur recouvrabilité future apparaît probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale : société, groupe fiscal. Les impôts différés, calculés sur des éléments imputés en autres éléments du résultat global, sont comptabilisés en capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés en non courants.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils pourront être imputés sur des résultats futurs ou des impôts différés passifs, ou en tenant compte d'opportunités fiscales. Les résultats futurs sont pris en compte sur la base des prévisions les plus récentes établies par la Direction, dans la limite de 5 années.

Le Groupe n'a pas reconnu d'actif d'impôt différé sur déficit au cours du semestre conformément à la position de l'ESMA de juillet 2019.

La ventilation des impôts différés actifs et passifs par nature s'analyse comme suit :

(en K€)	30/06/2021	Impacts résultat	Impacts réserves	31/12/2021
Impôts différés sur déficits	0			0
Impôts différés liés aux contrats joueurs	-2 927	746		-2 181
Autres impôts différés actifs (1)	6 358	-477	-48	5 833
Impôts différés actifs	3 431	269	-48	3 652
Impôts différés passifs	0			0
Montants nets	3 431	269	-48	3 652

Le total des actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élève au 31 décembre 2021 à 55,2 M€ (calculés au taux de 25%).

(1) Les impôts différés constatés directement en autres éléments du résultat global sont liés à la comptabilisation des écarts actuariels sur les indemnités de départ en retraite. Le solde est principalement composé de la différence temporaire liée à l'annulation dans les comptes consolidés du produit de subvention d'investissement liée à la construction du Groupama Stadium de 20 M€ comptabilisé dans Olympique Lyonnais SASU (4,6 M€ au 31 décembre 2021).

NOTE 10 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variations des capitaux propres est présenté dans la première partie : États financiers.

Note 10.1 : Capital social

Le capital social est composé d'actions ordinaires et a évolué ainsi que détaillé ci-dessous.

La Société n'est soumise à aucune exigence réglementaire en matière de capital. Certains ratios financiers demandés par les banques peuvent prendre en compte les fonds propres. La Direction de la Société n'a pas défini de politique et de gestion spécifique du capital. La Société privilégie à ce jour le financement de son développement par fonds propres et endettement externe.

La Société inclut, pour le suivi de ses capitaux propres, l'ensemble des composantes de capitaux propres et n'assimile pas de passifs financiers à des fonds propres (cf. note 8.3).

Au 31 décembre 2021, le capital d'OL Groupe est constitué de 58 898 591 actions de valeur nominale égale à 1,52 €, soit un total de 89 525 858 €.

Pour rappel, au 30 juin 2021, le capital d'OL Groupe était constitué de 58 481 187 actions de valeur nominale égale à 1,52 €, soit un total de 88 891 404 €.

(en K€)	31/12/2021	30/06/2021
Nombre d'actions	58 898 591	58 481 187
Valeur nominale en €	1,52	1,52
Capital social	89 526	88 891

	Nombre d'actions	Nominal en euros	Capital en K€	Primes
Au 30/06/21	58 481 187	1,52	88 891	123 566
Mouvements	417 404		634	-60
Au 31/12/21	58 898 591	1,52	89 525	123 506

Les mouvements correspondent à l'augmentation de capital pour 328 452 actions liés aux remboursements d'OSRANE et 88 952 actions liés à la conversion en actions d'une partie de la rémunération des acteurs sportifs professionnels (joueurs, joueuses, staffs, encadrement) sur l'exercice.

Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire.

Titres d'autocontrôle

Le Groupe met en œuvre une politique de rachat de ses propres actions conformément au mandat donné au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le programme de rachat d'actions a pour principal objectif l'animation du titre Olympique Lyonnais Groupe dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ce contrat comprend des titres OL Groupe, des placements en SICAV et des disponibilités.

Les titres auto-détenus dans le cadre du contrat sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition.

Les sommes correspondantes aux espèces et autres titres compris dans le contrat de liquidité sont enregistrées en autres actifs financiers. Les produits et charges liés aux titres d'auto-contrôle (résultat de cession, dépréciation...) ne transitent pas par le compte de résultat, mais sont directement imputés sur les capitaux propres pour leur montant net d'impôt.

Réserves sociales d'OL Groupe SA

Elles sont ventilées comme suit :

(en K€)	31/12/2021	30/06/2021
Réserves légales	2 772	2 772
Réserves réglementées	37	37
Autres réserves	130	130
Report à nouveau	37 292	37 825
Total réserves sociales	40 232	40 764
Autres réserves Groupe	-272 380	-165 677
Total réserves	-232 148	-124 913

Autres fonds propres

Le poste « Autres fonds propres » est composé des éléments suivants :

(en K€)	31/12/2021	30/06/2021
OSRANE	137 627	138 011
Total autres fonds propres	137 627	138 011

Le solde est présenté ici après les quelques remboursements déjà observés au cours des exercices précédents et sur ce premier semestre. Le détail du financement par fonds propres est indiqué dans le document d'enregistrement universel annuel.

Notes sur les relations avec les parties liées

Le Groupe est consolidé par mise en équivalence dans le Groupe Pathé (2, rue Lamennais – 75008 Paris).

Le détail des relations entre le Groupe, et les sociétés Pathé, Holnest (10 rue des Archers – Lyon), leurs filiales et les autres parties liées est le suivant :

- OSRANE : le nombre d'obligations détenu par Holnest s'élève à 327 138 (à l'identique du 30 juin 2021) représentant un montant de 32,7 M€ ; le nombre d'obligations détenu par Pathé s'élève à 376 782 représente un montant de 37,7 M€. Ces montants sont enregistrés en autres fonds propres.
- Redevance de Direction Générale facturée par Holnest : 550 K€ (511 K€ au 31 décembre 2020).
- Holnest et Pathé ont souscrit à l'emprunt obligataire à hauteur respectivement de 20,7 M€ (soit 207 obligations) et 9 M€ (soit 90 obligations).

Note 10.2 : Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat net par action non dilué est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions, en tenant compte des variations de la période et des actions auto-détenues à la date d'arrêté de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (OSRANE).

	31/12/2021	31/12/2020
Nombre d'actions à la fin de la période	58 898 591	58 206 656
Nombre moyen d'actions	58 719 540	58 206 435
Nombre d'actions auto détenues à la fin de la période	408 620	382 829
Nombre proratisé d'actions à émettre (OSRANE)	85 392 776	82 910 959
Résultat consolidé		
Résultat net part du groupe (en M€)	-27,14	-50,56
Résultat net part du groupe dilué (en M€)	-27,14	-50,56
Résultat net part du groupe par action (en €)	-0,47	-0,87
Résultat net part du groupe dilué par action (en €)	-0,47	-0,87
Dividende net		
Montant net global (en M€)		
Montant net action (en €)		

NOTE 11 : POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Note 11.1 : Risque lié à la pandémie de la COVID-19

Le Groupe a été impacté et continue d'être impacté par les effets de la lutte contre la pandémie de la COVID-19.

À la date de ce document, l'incertitude sur l'évolution de la pandémie ne permet pas d'estimer les impacts futurs de cette crise sanitaire.

Les principaux facteurs de risques identifiés à ce jour, sans que cette liste soit exhaustive, sont :

- Un arrêt prématuré du Championnat de L1. Cela serait susceptible de générer le non-versement des droits de la part des diffuseurs à la LFP, ce qui entraînerait un impact défavorable sur les revenus des droits audiovisuels revenant aux clubs et les pénaliserait potentiellement des revenus liés à un classement supérieur et pouvant les priver de coupe européenne pour la saison suivante.
- Un certain nombre de contrats de partenariats pourrait par ailleurs faire l'objet de négociations pour prendre en compte la période d'indisponibilité éventuelle du stade, de l'arrêt anticipé du Championnat et/ou de la réduction du nombre de spectateurs dans l'enceinte du stade.
- La poursuite des matchs à huis clos et/ou la limitation des spectateurs dans l'enceinte du stade engendrerait une baisse significative des revenus de billetterie et des produits Events.
- Dans le contexte de crise, d'incertitude et de baisse sensible des revenus des clubs des principaux championnats, le marché européen des transferts pourrait connaître un net repli, aussi bien au niveau du nombre de transferts, que de leur valeur.

Note 11.2 : Risques de liquidité

OL Groupe dispose de moyens de financement de son exploitation par l'intermédiaire de la ligne RCF (*Revolving Credit Facility*) syndiquée portée par sa filiale OL SASU, d'un montant de 100 M€ à échéance au 30 juin 2024.

Le Groupe a souscrit deux prêts garantis par l'État (PGE) pour un montant total de 169 M€ permettant de préserver sa trésorerie (le premier de 92,6 M€ en juillet 2020 et le deuxième de 76,4 M€ en décembre 2020).

Les actifs financiers courants sont inférieurs aux passifs courants au 31 décembre 2021 de 25,9 M€, néanmoins, le Groupe dispose au 31 décembre 2021 d'une ligne de crédit non utilisée à hauteur de 100 M€ comme indiqué en note 8.7. La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances sur les douze mois à venir.

Note 11.3 : Les contrats de crédits

Contrat de crédit de financement de l'activité

1) Refinancement de la quasi-totalité des dettes bancaires et obligataires au 30 juin 2017

Le 30 juin 2017, le Groupe a finalisé le refinancement de la quasi-totalité de ses dettes bancaires et obligataires.

Ce refinancement s'articule autour de trois instruments de dette souscrits par Olympique Lyonnais SASU :

a) un contrat de crédit bancaire long terme d'un montant initial de 136 M€ (avec une tranche A d'un montant de 106 M€, dont 50% amortissables et 50% remboursables in fine à 7 ans et une tranche B d'un montant de 30 M€ remboursable in fine à 7 ans). Le capital restant dû, au titre de ce crédit bancaire long terme, s'élevait au 31 décembre 2021 à 99,3 M€ ;

b) une émission obligataire, d'un montant de 51 M€, remboursable in fine à 7 ans ;

c) une ligne RCF court terme de 73 M€ portant sur une durée de 5 ans, renouvelée 2 fois fixant la nouvelle échéance de la ligne RCF au 30 juin 2024.

Par ailleurs, il est à noter que le plafond de la ligne RCF du Groupe a été rehaussé :

- fin juillet 2019 durablement (jusqu'à la maturité finale du contrat de refinancement du 30 juin 2024) de 73 M€ à 100 M€, suite à l'accord à l'unanimité de l'ensemble des prêteurs bancaires de participer à une hausse des engagements de 27 M€, à hauteur de leurs quotes-parts initiales dans le crédit ;

- mi-avril 2020 temporairement de 100 M€ à 130 M€ jusqu'au 31 août 2020, date à laquelle le plafond est redescendu à 115 M€, et ce jusqu'au 31 janvier 2021 date à laquelle le plafond est revenu à 100 M€.

Les trois instruments de dettes souscrits par Olympique Lyonnais SASU, en date du 30 juin 2017, sont encadrés par trois types de ratios applicables au Groupe, (i) un ratio de "Gearing" (dette nette sur fonds propres) calculé semestriellement avec un plafond de 1,30 dégressif à 1 à compter du 31 décembre 2020, (ii) un "Loan to Value Ratio" (LTV Ratio) (rapport entre la dette nette et la somme de la valeur de marché de l'effectif joueurs plus la valeur nette comptable des actifs corporels du Groupe OL) calculé semestriellement avec un plafond de 40% dégressif à 35% à compter du 31 décembre 2020, et (iii) un ratio de couverture du service de la dette calculé semestriellement sur 12 mois glissant, avec un seuil de 1 (étant précisé que si le ratio est en dessous de 1, il sera considéré comme respecté si la trésorerie au bilan du Groupe nette du tirage sur la ligne RCF et de l'éventuel crédit figurant au compte de réserve est supérieure à 20 M€).

Compte tenu du contexte COVID-19 particulièrement impactant, le Groupe a reçu avant le 31 décembre confirmation écrite de ses prêteurs d'un "Covenant Holiday" à la date de test du 31 décembre 2021 (renonciation des prêteurs à s'en prévaloir et donc exclusion des ratios), afin que le calcul desdits ratios dus à cette date n'entraîne pas de cas de défaut.

Un ensemble de sûretés communes est accordé aux prêteurs au titre de ces trois instruments de dette (l'échéance des sûretés est identique à celle du refinancement de juin 2017 et porte au 30 juin 2024), incluant notamment une hypothèque de premier rang sur le stade, les terrains sur lesquels le stade est construit, 1 600 places de parkings souterrains, les terrains correspondant à 3 500 places de parkings extérieurs et les terrains permettant d'accéder au stade, un nantissement des actions détenues par OL Groupe dans le capital social de l'Olympique Lyonnais SASU, un nantissement de certains comptes bancaires d'Olympique Lyonnais SASU, ainsi que divers nantissemments de créances détenues par Olympique Lyonnais SASU sur ses clients. OL Groupe s'est également porté caution du respect des obligations de sa filiale Olympique Lyonnais SASU au titre de ces financements.

D'autre part, les sûretés et garanties suivantes ont été consenties aux prêteurs en contrepartie de la hausse du plafond des engagements RCF de :

- 73 M€ à 100 M€ : promesse d'hypothèque de second rang sur le stade (l'inscription de l'hypothèque ne se réalisant que lors de la survenance d'un cas de défaut) ;

- des sûretés complémentaires de second rang (nantissement de comptes titres d'OL SASU, nantissement de certains comptes bancaires d'OL SASU, nantissement de créances détenues par OL SASU, caution OL Groupe).

Les contrats relatifs à ces financements contiennent des engagements de l'Olympique Lyonnais SASU et des cas d'exigibilité anticipée, lesquels sont usuels pour ce type de financement. Ceux-ci concernent notamment des limitations en matière d'endettement supplémentaire, des clauses de défauts croisés, ou encore de stabilité de l'actionnariat de la société Olympique Lyonnais SASU et d'OL Groupe.

Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt sur le crédit bancaire long terme de 136 M€, l'Olympique Lyonnais SASU a maintenu lors du refinancement du 30 juin 2017 le programme de couverture qui avait été mis en place pour le financement initial du stade. Ce programme de couverture portait sur un montant nominal moyen d'environ 93,1 M€ jusqu'au 30 octobre 2020.

Passé cette échéance, un nouveau programme de couverture de 81 M€ a été souscrit sous la forme de CAP (garantie de taux plafond) jusqu'au 30 juin 2023, permettant de couvrir le covenant de couverture prévue dans la documentation de crédit.

Sur la base du crédit bancaire long terme de 136 M€ et de l'émission obligataire de 51 M€, l'Olympique Lyonnais SASU bénéficie d'un taux annuel moyen de financement long terme, à compter de sa mise en place, de l'ordre de 4,03%, qui sera fonction de l'évolution future des taux de référence. En intégrant également les deux PGE, le taux annuel moyen de financement long terme passe à 2,83%.

2) Centre d'Entraînement et Centre de Formation

Le coût total de construction des nouveaux Centres d'Entraînement et de Formation s'est élevé à environ 30 M€.

Le besoin de financement lié à ces investissements a été couvert par :

- Un contrat de crédit bancaire signé par OL Groupe et OL Association le 12 juin 2015 avec Groupama Banque (devenue Orange Bank) pour un montant global de 14 M€ et une durée de 10 ans. Le capital restant dû sur ces crédits s'élevait au 31 décembre 2021 à 5,4 M€.

- Il est à noter que ce contrat de crédit est encadré par un ratio de couverture (rapport entre la valeur des actifs donnés en garantie des crédits et l'en-cours du crédit) calculé annuellement avec un seuil de 90%.

- Deux leasings pour un montant cumulé de 3,6 M€.

- Un apport en fonds propres d'environ 11,1 M€.

- Une subvention de 1,3 M€ (Conseil Régional).

3) Prêt Garanti par l'État

Pour faire face au ralentissement d'activité engendré par la crise sanitaire COVID-19 et préserver ses liquidités, le Groupe a souscrit sur sa filiale Olympique Lyonnais SASU deux prêts garantis par l'état (PGE) pour un total de 169 M€ : le premier d'un montant de 92,6 M€ le 23 juillet 2020, et le deuxième d'un montant de 76,4 M€ le 18 décembre 2020.

Initialement remboursables à l'issue de la première année, des options contractuelles, prises respectivement en juin 2021 sur le PGE 1 et en octobre 2021 sur le PGE 2, ont permis d'allonger la durée d'amortissement des PGE d'1 à 6 ans (étant précisé qu'il n'y aura pas d'amortissement du capital sur les deux premières années des PGE). Sur le PGE 1, l'amortissement du capital débutera ainsi en janvier 2023 et se terminera le 28 juillet 2026 (date anniversaire à compter de la réception des fonds). L'amortissement du capital du PGE 2 débutera, quant à lui, en juin 2023 et se terminera le 22 décembre 2026.

Ces prêts ne sont associés à aucune sûreté autre que la garantie de l'État.

Les deux contrats relatifs à ces financements contiennent des engagements de l'Olympique Lyonnais SASU et des cas d'exigibilité anticipée, usuels pour ce type de financement et en ligne avec la documentation de crédit stade.

Note 11.4 : Risques de marché

Risques de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement sans risque et à très faible volatilité portant intérêt sur la base du taux Euribor, et place sa trésorerie disponible sur des supports de placement rémunérés sur la base des taux variables à court terme (EONIA et Euribor). Dans ce contexte, le Groupe est assujéti à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

Mise en place d'instrument de couverture sur le projet Groupama Stadium

Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt sur le crédit bancaire long terme de 136 M€, l'Olympique Lyonnais SASU a maintenu lors du refinancement du 30 juin 2017 le programme de couverture qui avait été mis en place pour le financement initial du stade. Ce programme de couverture portait sur un montant nominal moyen d'environ 93,1 M€ jusqu'au 30 octobre 2020.

Passé cette échéance, un nouveau programme de couverture de 81 M€ a été souscrit sous la forme de CAP (garantie de taux plafond) jusqu'au 30 juin 2023, permettant de couvrir le covenant de couverture prévue dans la documentation de crédit.

Note 11.5 : Risques liés au Groupama Stadium

Gestion des risques liés au financement du Groupama Stadium

Les trois instruments de dettes souscrits par Olympique Lyonnais SASU dans le cadre du refinancement signé le 30 juin 2017 sont encadrés par trois types de ratios, tels que décrits en note 11.3.

L'instrument de dette souscrit par OL Groupe et OL Association dans le cadre du financement du Centre d'Entraînement et du Centre de Formation est encadré également par un ratio tel que décrit en note 11.3.

Le non-respect de l'un de ces ratios pourrait entraîner l'exigibilité anticipée des crédits concernés, ce qui serait susceptible d'affecter de manière significative les perspectives à moyen terme du Groupe.

Compte tenu des impacts particulièrement importants engendrés par le contexte COVID-19, le Groupe a reçu avant le 31 décembre confirmation écrite de ses prêteurs d'un "*Covenant Holiday*" à la date de test du 31 décembre 2021 (renonciation des prêteurs à s'en prévaloir et donc exclusion des ratios), afin que le calcul desdits ratios dus à cette date n'entraîne pas de cas de défaut (cf. note 8.3).

Par ailleurs, l'encours sur le financement destiné à couvrir partiellement les investissements relatifs aux nouveaux Centre d'Entraînement et Centre de Formation signé par OL Groupe et OL Association le 12 juin 2015 avec Groupama Banque (devenue Orange Bank) pour un montant global de 14 M€ et une durée de 10 ans, s'élève au 31 décembre 2021 à 5,4 M€.

Risques de dépendance vis-à-vis des revenus issus des droits marketing et télévisuels et incertitudes liées à leur évolution

Les droits marketing et télévisuels constituent l'une des principales sources de revenus du Groupe. Un arrêt prématuré du Championnat de L1 est susceptible de générer le non-versement des droits de la part des diffuseurs à la LFP, ce qui peut entraîner un impact défavorable sur les revenus des droits audiovisuels revenant aux clubs. Par ailleurs, un classement final anticipé peut

être défavorable pour un club, le pénalisant potentiellement des revenus liés à un classement supérieur et pouvant le priver de coupe européenne pour la saison suivante.

Risques liés aux perspectives de revenus et de rentabilité du Groupama Stadium de l'Olympique Lyonnais

Les principaux revenus liés à l'exploitation du Groupama Stadium sont constitués par les produits match day (billetterie Grand Public et VIP, revenus de merchandising jour de match, commission catering), des produits de partenariats liés à la commercialisation de visibilité dans l'enceinte du Groupama Stadium (produits de *namings* notamment), les revenus d'organisation de concerts, d'événements sportifs divers (matches de rugby, matches internationaux de football, etc.) et de séminaires *BtoB* et événements corporate.

Une moindre performance commerciale globale pourrait impacter défavorablement certains de ces revenus, ce qui pourrait avoir un impact significatif défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe. D'autre part, la crise COVID-19 qui a impacté durement l'activité et les revenus d'OL Groupe depuis l'exercice 2019/2020, pourrait affecter également la fin de l'exercice 2021/2022 en lien notamment avec le maintien éventuel de mesures de distanciation sociale ou de nouvelles restrictions.

Gestion des risques liés aux perspectives de revenus et de rentabilité du Groupama Stadium de l'Olympique Lyonnais

La stratégie poursuivie de diversification des revenus liée à la mise en exploitation du Groupama Stadium devrait permettre de réduire l'impact d'éventuels aléas sportifs sur les résultats du Groupe, en liaison avec le développement de nouvelles ressources indépendantes des événements OL.

Cependant, selon les décisions gouvernementales, les activités événementielles et l'accueil du public à grande échelle risquent d'être affectés plus durablement que les autres activités économiques.

NOTE 12 : ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Cession de joueurs

Bruno Guimarães au club anglais de Newcastle pour un montant de 42,1 M€ auquel pourront s'ajouter des *incentives* pour un montant maximum de 8 M€ et un intéressement de 20% sur une éventuelle plus-value future.

Xherdan Shaqiri au club américain de Chicago Fire pour un montant de 6,7 M€

L'Olympique Lyonnais a par ailleurs résilié les contrats des joueurs Marcelo et Islam Slimani.

Acquisitions de joueurs

Romain Faivre en provenance du club de Brest pour un montant de 15 M€ auquel pourront s'ajouter des *incentives* pour un montant maximum de 2 M€ et un intéressement de 15% sur une éventuelle plus-value future.

Tanguy Ndombele provenant du club de Tottenham, sous la forme d'un prêt payant de 1,42 M€ jusqu'au 30 juin 2022 assorti d'une option d'achat.

Arena

Suite à l'obtention du permis de construire purgé de tout recours, les travaux de construction de la future Arena ont débuté au cours du mois de janvier 2022.

Impact COVID-19

Le gouvernement a pris la décision d'instaurer une jauge à 5 000 spectateurs dans les stades sur le mois de janvier 2022 qui entraînera des répercussions sur les résultats de la période du second semestre (perte de revenus...).

L'objectif du Groupe est de minimiser l'impact en réduisant ses charges en activant les aides disponibles (aide fermeture...).

Dès le mois de février, le Groupe entend capitaliser sur un retour progressif à un contexte normalisé, favorable à l'ensemble de ses activités et plus particulièrement ses activités sportives et événementielles au Groupama Stadium.

Pour rappel, et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures gouvernementales, la programmation au Groupama Stadium devrait être particulièrement riche sur le second semestre 2021/22 avec le concert privé de Groupama (3 juin 2022, complet), le concert de Soprano (11 juin 2022), le concert d'Indochine (25 juin 2022, complet, avec 75 000 personnes). Au-delà de cet exercice, le Groupama Stadium accueillera les concerts de Rammstein (les 8 & 9 juillet 2022, complets), de Mylène Farmer (24 juin 2023, complet), 5 matchs de la Coupe du Monde de Rugby (septembre/octobre 2023) et des compétitions dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Décines, le 15 février 2022

Jean-Michel AULAS

Président-Directeur Général

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE SA, relatifs à la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration le 15 février 2022. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Villeurbanne et Lyon, le 15 février 2022

Les Commissaires aux Comptes

ORFIS

Bruno GENEVOIS

COGEPARC

Anne BRION TURCK



MERCI

investisseur.olympiquelyonnais.com
investisseurs@ol.fr

GROUPAMA STADIUM

10 avenue Simone Veil CS 70712 - 69153 Décines cedex France
Tél : 04 81 07 55 00 - 421 577 495 RCS LYON